

2022



Rapport d'activités



Barbentane - Cabannes - Châteaurenard - Eyrages - Graveson - Maillane - Mollégès - Noves - Orgon - Plan d'Orgon - Rognonas - Saint-Andiol - Verquières

Que fait Terre de Provence ?

Ce rapport d'activités a pour objectif de présenter le bilan de l'exercice 2022 pour la Communauté d'Agglomération, tant au niveau des moyens mis en œuvre que des actions réalisées.

LE TERRITOIRE

L'AGGLO EN CHIFFRES

LES ELUS DE LA COMMUNAUTE EN 2022

LES VICE-PRESIDENTS EN 2022

LES INSTANCES

Le conseil communautaire
Le bureau communautaire
Les commissions thématiques

LES MOYENS

Les moyens humains
Les moyens financiers
La communication
Chiffres utiles

LA MUTUALISATION DES MOYENS

LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTE

Eaux pluviales urbaines
Eau et assainissement
GEMAPI
Développement économique
Aménagement rural
Transport
Action sociale
Politique de la ville
Habitat
Tourisme
Développement durable
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

La réalisation de ce Rapport d'activités répond à l'obligation légale du 12 juillet 1999 (Article L5211-39 du Code Général des Collectivités) qui demande au Président de l'EPCI d'adresser annuellement avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre un rapport reflétant l'activité de la Communauté d'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



- Accompagnement des entreprises
- Aménagement et entretien des zones d'activités
- Soutien à l'emploi et aux commerces

HABITAT



- Programme Local de l'Habitat et octroi de garantie d'emprunt aux bailleurs sociaux
- Accompagnement des propriétaires pour la rénovation des logements

MOBILITE



- Lignes de transport régulier, navettes intercommunales
- Lignes de transports scolaires

CYCLE DE L'EAU
pluvial - gemapi - eau et assainissement



- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Prévention des inondations (restructuration des digues de la Durance)
- Entretien des cours d'eau
- Distribution d'eau potable
- Assainissement collectif et non collectif

ACTION SOCIALE / POLITIQUE DE LA VILLE



- Réduction des inégalités pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville
- Prévention de proximité et soutien aux acteurs jeunesse
- Aide aux victimes et prévention des violences intra-familiales
- Développement, coordination et soutien de projets en direction des familles
- Sensibilisation des usagers aux enjeux quotidiens du numérique (démarches administratives, utilisation des smartphones, tablettes, etc.)



AMENAGEMENT RURAL



- Dispositif de lutte contre les friches
- Restructuration parcellaire et accompagnement aux agriculteurs

DECHETS



- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Gestion des déchetteries intercommunales

ENVIRONNEMENT

- Conseil en énergie aux communes
- Plan Climat Air Energie
 - Actions de Développement Durable

TOURISME



- Promotion touristique et actions touristiques
- Accueil touristique (BIT)



LE TERRITOIRE



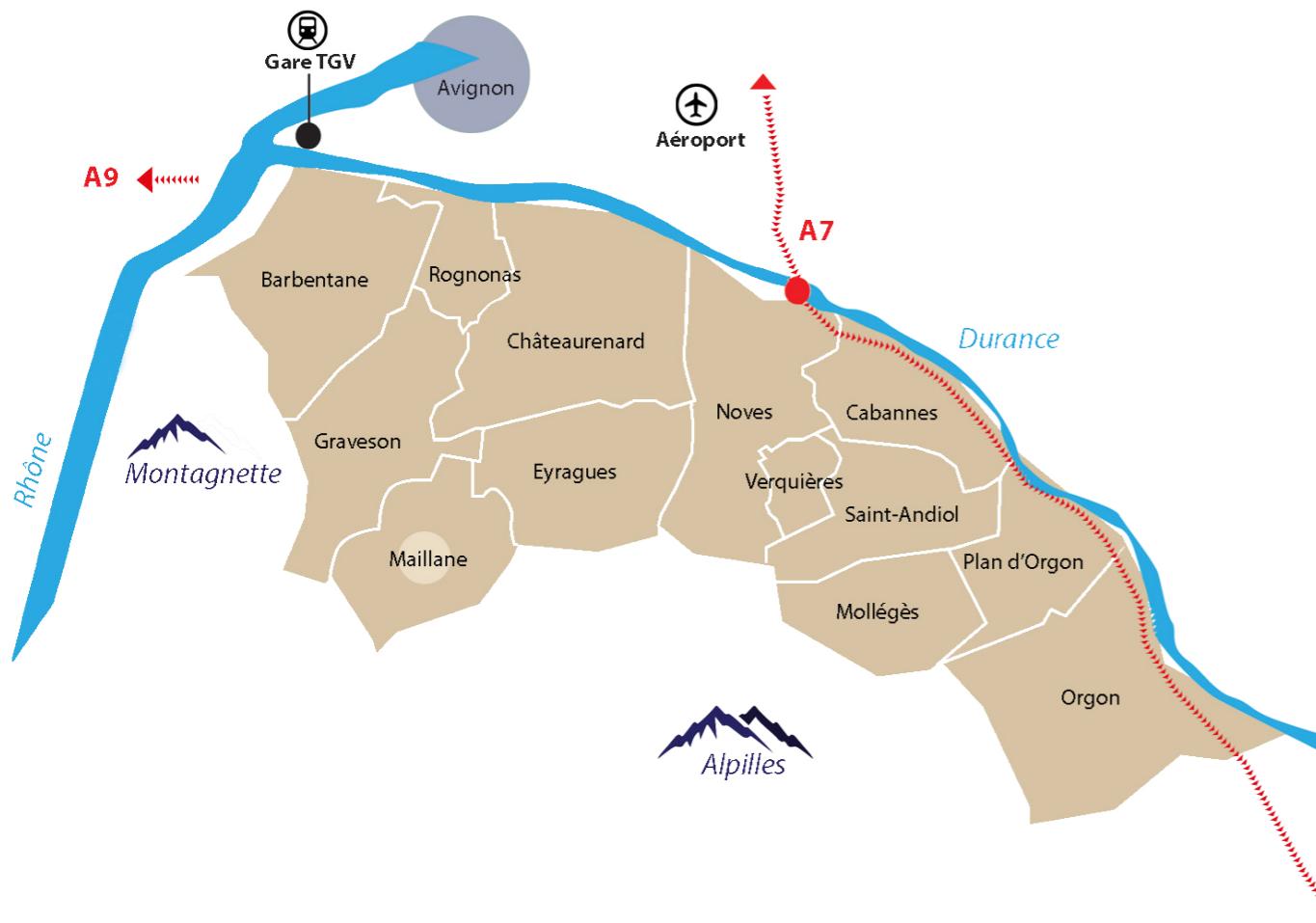
13 communes



258,93 km² de superficie



60 788 habitants



23 zones d'activités



4 km de bords du Rhône

35 km de bords de Durance

LES ELUS COMMUNAUTAIRES EN 2022

Cette année a été marquée par le décès de Monsieur Max GILLES, maire d'Eyragues, 4^{ème} vice-président délégué à l'aménagement rural et au pluvial, en juin 2022. Monsieur Max GILLES a été remplacé par Monsieur Michel GAVANON élu maire d'Eyragues.

Monsieur Michel GAVANON a repris cette 4^{ème} vice-présidence.

Pour la commune de Barbentane :

M. Jean-Christophe DAUDET
Mme Edith BIANCONE
M. Michel BLANC

Pour la commune de Cabannes :

Mme Josiane HAAS-FALANGA
M. Christian ONTIVEROS
(remplacé par M. Gilles MOURGUES en décembre 2022)
M. François CHEILAN

Pour la commune de Châteaurenard :

M. Marcel MARTEL
M. Éric CHAUVET
Mme Solange PONCHON
Mme Adélaïde JARILLO
M. Pierre-Hubert MARTIN
Mme Marie-Laurence ANZALONE
M. Jean-Pierre SEISSON
Mme Marina LUCIANI-RIPETTI
M. Cyril AMIEL
Mme Annie SALZE
M. Bernard REYNÈS
Mme Sylvie DIET-PENCHINAT

Pour la commune d'Eyragues :

Monsieur Max Gilles
(remplacé par M. Michel GAVANON en juin 2022)
Mme Yvette POURTIER
M. Éric DELABRE

Pour la commune de Graveson :

M. Michel PECOUT
Mme Annie CORNILLE
M. Jean-Marc DI FÉLICE

Pour la commune de Maillane :

M. Éric LECOFFRE
Mme Frédérique MARÈS

Pour la commune de Mollèges :

Mme Corinne CHABAUD
M. Patrick MARCON

Pour la commune de Noyes :

M. Georges JULLIEN
Mme Edith LANDREAU
M. Pierre FERRIER
M. Christian REY

Pour la commune d'Orgon :

M. Serge PORTAL
Mme Angélique YTIER CLARETON

Pour la commune de Plan d'Orgon :

M. Jean Louis LEPIAN
Mme Jocelyne COUDERC-VALLET

Pour la commune de Rognonas :

M. Yves PICARDA
Mme Cécile MONDET
M. Dominique ALIZARD

Pour la commune de Saint-Andiol :

M. Daniel ROBERT
Mme Sylvie CHABAS

Pour la commune de Verquières :

M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE



LES VICE-PRESIDENTS EN 2022

Les Vice-Présidents sont au nombre de douze : il s'agit du maire ou d'un adjoint au maire de chaque commune. Chaque vice-président s'est vu confié une délégation et la Présidence d'une commission.

1^{er} Vice-Président délégué aux finances et à la mutualisation

Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE - Maire de Verquières

2^{ème} Vice-Président délégué au développement économique

Monsieur Pierre-Hubert MARTIN – 4^{ème} adjoint au maire de Châteaurenard

3^{ème} Vice-Président délégué au tourisme

Monsieur Michel PECOUT - Maire de Graveson

4^{ème} Vice-Président délégué à l'aménagement rural et au pluvial

Monsieur Max GILLES – Maire d'Eyragues (remplacé par Monsieur Michel GAVANON en juin 2022)

5^{ème} Vice-Président délégué à l'habitat

Monsieur Georges JULLIEN - Maire de Noyes

6^{ème} Vice-Présidente déléguée à l'action sociale et à la politique de la ville

Madame Jocelyne COUDERC-VALLET – 1^{ère} adjointe au Maire de Plan d'Orgon

7^{ème} Vice-Président délégué à la GEMAPI

Monsieur Yves PICARDA - Maire de Rognonas

8^{ème} Vice-Président délégué au développement durable et à l'environnement

Monsieur Jean-Christophe DAUDET - Maire de Barbentane

9^{ème} Vice-Présidente déléguée à la communication

Madame Josiane HAAS-FALANGA - 1^{ère} adjointe au Maire de Cabannes

10^{ème} Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

Monsieur Daniel ROBERT - Maire de Saint-Andiol

11^{ème} Vice-Président délégué aux déchets

Monsieur Eric LECOFFRE - Maire de Maillane

12^{ème} Vice-Président délégué à la mobilité

Monsieur Serge PORTAL - Maire d'Orgon

LES INSTANCES

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de la communauté d'agglomération. Il se réunit sous la présidence de Madame **Corinne CHABAUD** afin de régler, par ses délibérations, les affaires relevant des domaines d'intervention de la communauté d'agglomération.

Il est composé de [42*](#) conseillers communautaires dont la Présidente.

➲ **7 séances**

➲ **179 délibérations**

*La répartition des sièges est déterminée en fonction de la population des communes.

Le bureau communautaire

Le bureau de la communauté d'agglomération est composé du Président et des 12 vice-présidents de la communauté d'agglomération et éventuellement de membres du conseil communautaire. Il a pour mission principale de préparer le conseil communautaire, en examinant le travail des commissions et en validant l'inscription à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

➲ **12 réunions**

➲ **49 points examinés**

Les commissions thématiques

Elles ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets relevant de leurs compétences. Elles constituent un lieu de réflexion et de débat :

Finances | Développement économique | Tourisme | Pluvial | Habitat | Action sociale et politique de la Ville | GEMAPI | Environnement | Aménagement rural | Eau et assainissement | Déchets | Mobilité | Communication | MIN

➲ **14 commissions thématiques**

➲ **30 réunions**

➲ **3 réunions CLECT**

(commission locale d'évaluation des charges transférée)

➲ **1 réunion CCSPL**

(commission consultative des services publics locaux)



LES MOYENS

HUMAINS

Après une année 2021 marquée par l'élaboration des lignes directrices de gestion et la préparation du passage aux 1607 h, la mise en place du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) aura constitué le principal chantier RH de 2022. La réflexion menée tout au long de l'année aura permis d'aboutir à une délibération votée en novembre, avec un CIA constitué d'une part absentéisme et une part objectifs.

L'année 2022 aura également été marquée par la stagiairisation de plusieurs agents ainsi que la mise en place d'une nouvelle instance de dialogue social.

10 agents stagiaires en 2022

Dans la fonction publique territoriale, à l'issue d'un contrat de droit public ou suite à la réussite d'un concours de la fonction publique territoriale, un agent peut devenir fonctionnaire, il doit effectuer une année de stage lui permettant de se former et d'évaluer l'adéquation du poste au profil de l'agent. Ce stage d'une durée d'un an est suivi d'une titularisation en tant que fonctionnaire.

Ainsi, afin de pérenniser l'emploi des agents, en 2022, 10 agents ont été stagiaires au sein de Terre de Provence agglomération :

- >>> 6 agents au sein du pôle déchets
- >>> 1 agent au sein du pôle développement économique
- >>> 1 agent au sein du pôle aménagement

Création d'une nouvelle instance de dialogue social et élections professionnelles 2022

A compter du 1er janvier 2023, le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT) ont été remplacés par une nouvelle instance de dialogue social ; **le Comité Social Territorial (CST)**.

Le CST est une instance de dialogue social consultée pour toute question relative à l'organisation du travail et des services, il émet un avis notamment sur les points suivants :

- >>> Les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services
- >>> Les projets de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels
- >>> Les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale

>>> Le plan de formation

>>> Les questions liées à l'hygiène et à la sécurité, à la santé physique et mentale des agents, à l'organisation du travail ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.



Le Comité Social Territorial (CST).

est composé de 6 représentants désignés de la collectivité et de 6 représentants du personnel élus lors des élections professionnelles, qui ont lieu tous les 4 ans.

C'est pourquoi, le 8 décembre 2022, lors des élections professionnelles, tous les agents de Terre de Provence ont été invités à voter pour élire les représentants du personnel.

Une liste s'est présentée, intitulée « FO Territoriaux Terre de Provence ».

Sur 110 électeurs inscrits, 68 agents ont participé au vote, la liste « **FO Territoriaux Terre de Provence** » a été élue avec 62 voix.

Effectif



161
agents

au 31 décembre 2022
(dont les agents mis à disposition ou détachés à la Régie des Eaux)

130
agents statutaires
31
agents contractuels



45
femmes



116
hommes



FINANCIERS

Avec un montant total (opérations réelles et opérations d'ordre) de dépenses de 38 734 882.58 € et un montant de recettes de 43 286 823.17 € (hors résultats reportés, affectation de résultat et restes à réaliser), l'exercice 2022 dégage un excédent de 4 551 940.59 € se décomposant en :

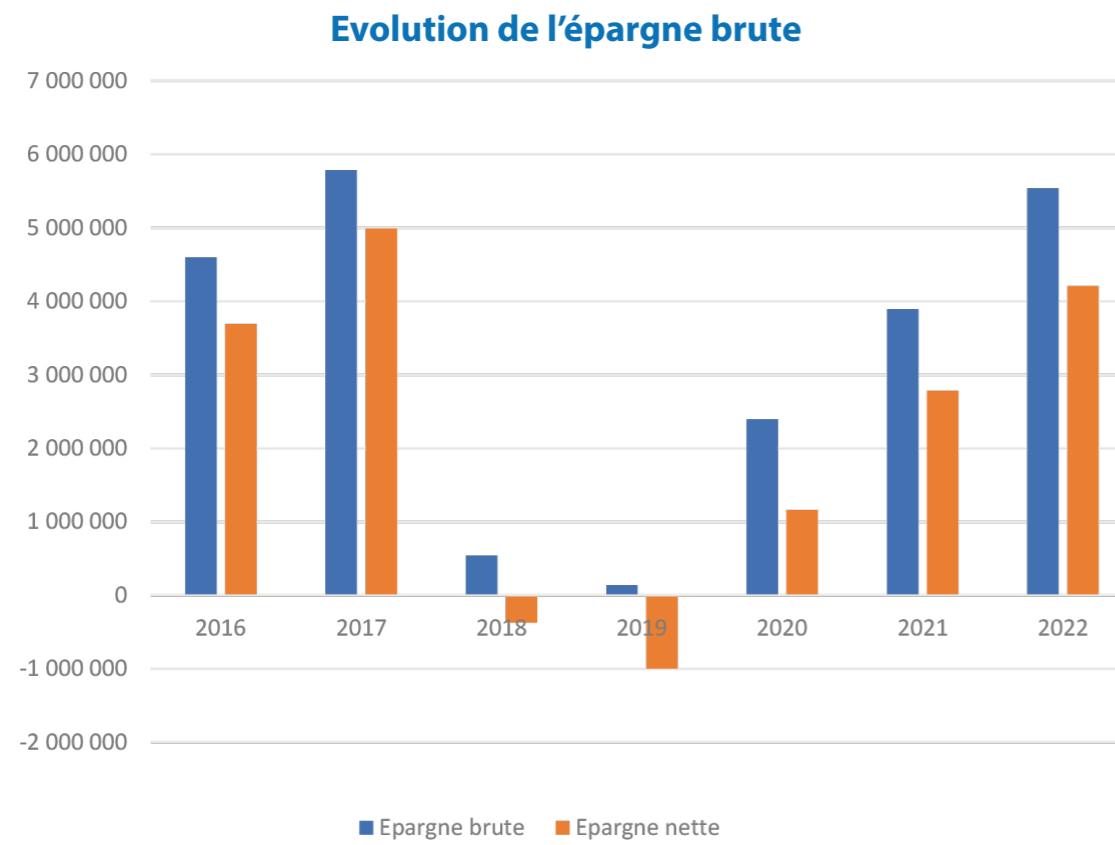
- un excédent de fonctionnement de 4 212 165.34 €
- un déficit d'investissement de 339 775.25 €.

La prise en compte des résultats antérieurs (excédents de fonctionnement et d'investissement reportés et compte 1068) porte le résultat de clôture de l'exercice avant restes à réaliser à 18 924 798.79 €.

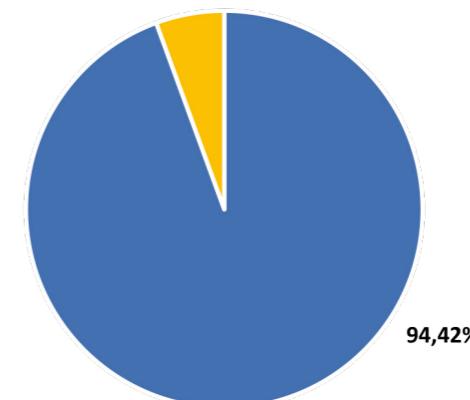
La prise en compte des restes à réaliser porte ce résultat à 16 367 350.79 €.

L'excédent dégagé en 2022 résulte d'une évolution significative des recettes en 2023 et plus particulièrement des recettes de fonctionnement avec une progression de 8.25%, plus forte évolution enregistrée depuis 2017. Ceci est notamment la résultante de l'effet inflation se répercutant sur la recette « fraction de TVA » remplaçant désormais la taxe d'habitation. Il est également à noter une bonne évolution de la fiscalité économique dont celle de la CVAE, cependant appelée à disparaître en 2023.

Cette évolution permet, malgré des dépenses de fonctionnement également en hausse, de dégager un niveau d'épargne supérieur aux années antérieures (le niveau d'épargne mesure la capacité de la structure à investir).



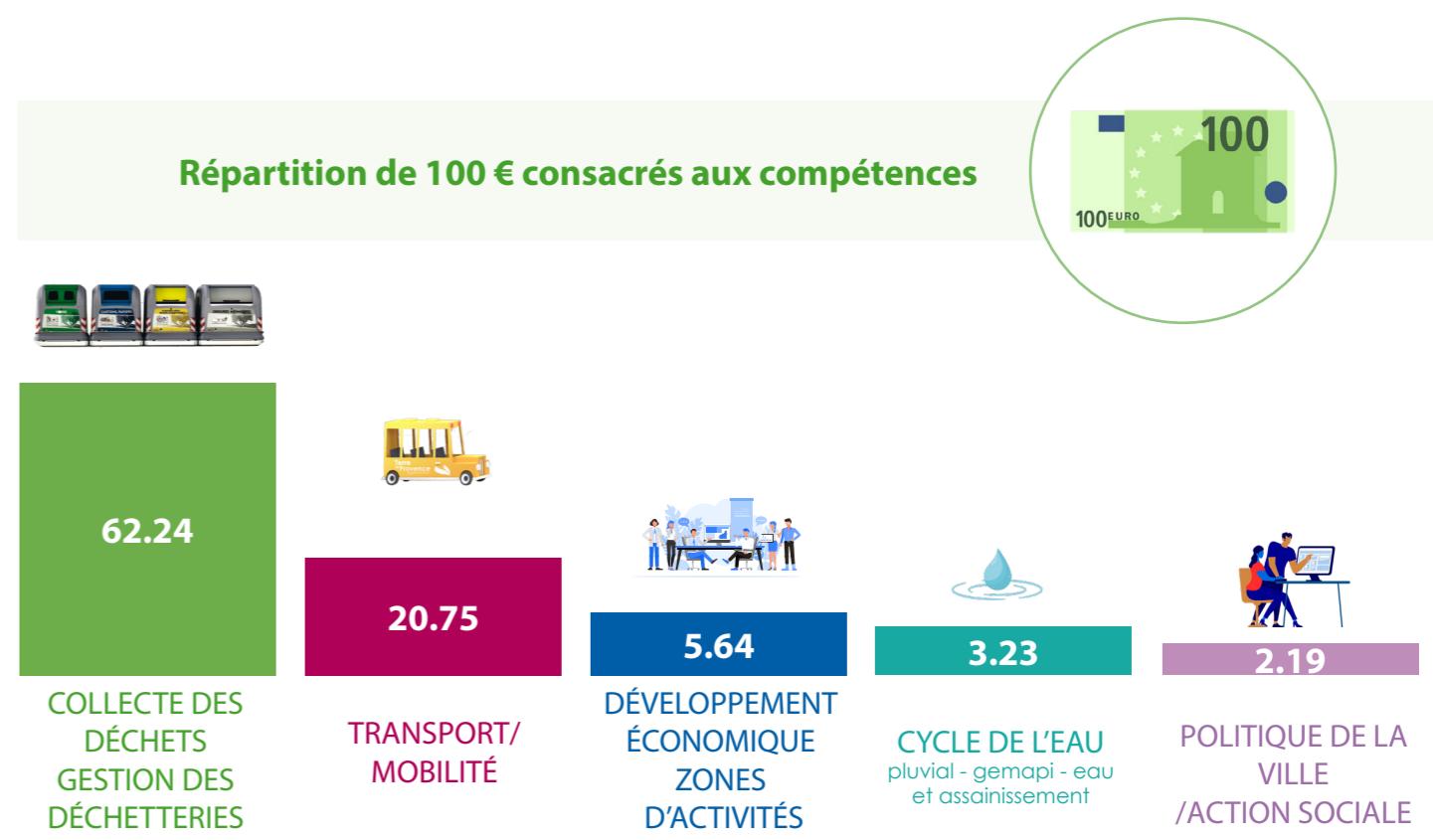
Un budget principalement orienté « fonctionnement »



■ Fonctionnement ■ Investissement

Les dépenses réelles de fonctionnement, en progression de 4.33% par rapport à 2021, représentent près de 95% des dépenses totales. Cette structuration des dépenses découle à la fois de la part importante des versements et du poids de deux compétences du quotidien : les transports scolaires et les déchets.

Ainsi, sur 100 € de dépenses en 2022 (fonctionnement et investissement confondus), 46.57 € sont reversés aux communes et 4.21 € aux fonds nationaux (FNGIR et FPIC) ou versements divers (taxe additionnelle de taxe de séjour collectée pour le département). 33.61 € sont directement consacrés aux compétences (hors frais de personnel). Les 15.62 € restants concernent les frais de structure dont les frais de personnel.



83 € sont donc consacrés aux déchets et transports.

Le niveau des dépenses d'investissement est par ailleurs en baisse en 2022 du fait de plusieurs projets en phase d'étude de maîtrise d'œuvre (requalification des zones notamment), ce niveau d'investissement devrait remonter sur les années à venir, notamment sur 2024, après lancement de nombreuses opérations fin 2023.

Les principaux investissements réalisés en 2023 concernent la compétence déchets avec des investissements liés à la collecte de proximité et à la reprise en régie de celle-ci. Des premiers investissements liés au pluvial ont également été enregistrés sur 2022.

Les budgets annexes

Plusieurs budgets annexes viennent compléter le budget principal dont 8 budgets relatifs aux zones d'activité en cours d'aménagement et de commercialisation. Ceux-ci dégagent les résultats suivants :

- ⇒ [Crau Durance](#) : excédent de 865 774.70 €
- ⇒ [Sagnon](#) : déficit de 1 103 403.52 €
- ⇒ [Rocade Nord-Grands Vignes](#) : excédent de 137 975.01 €
- ⇒ [Chaffine](#) : excédent de 382 747.17 €
- ⇒ [Palette](#) : excédent de 32 640.10 €
- ⇒ [Pôle logistique](#) : excédent de 711 450.36 €
- ⇒ [Cœur de MIN](#) : déficit de 250 453.83 €
- ⇒ [Saint Roch](#) : déficit de 1 130 000.00 €

Depuis 2020, Terre de Provence dispose également de deux budgets annexes pour les services d'eau et d'assainissement en délégation de service public

- ⇒ [Eau](#) : excédent de 502 577.92 €
- ⇒ [Assainissement](#) : excédent de 422 825.89

L'Office de Tourisme dégage quant à lui fin 2022 un excédent de 92 357.54 €.



La communication

Promotion des actions et des services proposés par la communauté d'agglomération.

Communication institutionnelle

- ⇒ Mise à jour du site internet de la communauté l'agglomération, mise en place d'un infolettre.
- ⇒ Edition de la revue intercommunale en juin 2022 :
 >>> **27 500 exemplaires** diffusés dans les boîtes aux lettres des 13 communes



139 270

visites

7

Infolettres



3650

abonnés - followers

168

post publiés



220

spots radio pour deux campagnes radio

(extension des consignes de tri et salon de l'emploi)

Médias

La page Facebook de Terre de Provence gagne de nouveaux abonnés cette année.

Le service communication assure la couverture photo en se rendant sur les évènements ou sur les chantiers.

- ⇒ [Presse Régionale Quotidienne](#) : rédaction et diffusion
- ⇒ [Campagne radio et web](#) pour annoncer le salon de l'emploi de novembre 2022
- ⇒ [Insertion presse](#) pour l'annonce du salon de l'emploi de novembre 2022, du salon de l'emploi saisonnier...

Communes membres

- ⇒ Création d'un groupe WhatsApp composé des membres de la commission communication
- ⇒ Mailing aux chargés de communication des communes
- ⇒ Contenu pour les bulletins municipaux

Perspectives 2023

Améliorer la visibilité sur les réseaux sociaux



Etendre les canaux de communication de Terre de Provence pour toucher le plus grand nombre d'habitants (presse papier)

Pérenniser l'infolettre



Après l'extension réalisée par la commune d'Eyrages, la réhabilitation de l'ancien bâtiment du siège est engagée. Les travaux sont portés par Terre de Provence, en délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune. Les études d'avant-projet et de projet ont été menées sur l'année 2022.

Pour préparer la phase de travaux, la libération complète du bâtiment a nécessité la relocalisation des agents occupant les locaux et l'installation de locaux temporaires supplémentaires.

Le bâtiment a ensuite été entièrement désamianté pour laisser place nette aux travaux de réhabilitation.

Perspectives 2023

La phase de travaux va démarrer en 2023 avec pour objectif de regrouper tous les agents de Terre de Provence sur un même site.



LA MUTUALISATION DES MOYENS

La mutualisation des moyens constitue un axe de travail de la communauté depuis plusieurs années, avec des groupements d'achat lancés avec les communes et, surtout, des moyens humains mutualisés au profit des communes.



SIG Recensement équipement

216
armoires d'éclairage public

6306
candélabres
1165 km
réseau pluvial et irrigation

172 km
gérés par les communes
785 km
gérés par les Syndicats
208 km
gérés par l'Agglo

La mise à disposition du système d'information géographique (SIG) de Terre de Provence

⇨ Pour les communes

Depuis plusieurs années, Terre de Provence met à disposition des communes son système d'information géographique qui évolue chaque année pour accueillir de nouveaux modules.

Lorsque l'incendie de la montagnette est survenu en juillet 2022, le SIG a permis de fournir rapidement aux communes de Barbentane et de Graveson une liste de propriétaires pour pouvoir contacter les personnes impactées.

Dans le cadre des économies d'énergie, le SIG a intégré un recensement des réseaux d'éclairage public des communes volontaires afin de les aider à définir un plan de changement de lampe en LED et une politique d'extinction de l'éclairage la nuit.



➲ Pour les syndicats des arrosants (ASA)

Terre de Provence a mis en place un partenariat avec les syndicats des arrosants afin de leur mettre à disposition le SIG dans le cadre de la connaissance du patrimoine pluvial et d'irrigation, mais aussi pour la prise de compétence pluvial dans les centres urbains.

26 syndicats se connectent sur le SIG de Terre de Provence pour saisir leur réseau d'irrigation et consulter les données les concernant.

Perspectives 2023

- Achèvement du relevé complet du réseau pluvial des centres urbains des 13 communes
- Gestion des permis de louer et suivi des dossiers du PIG mis en place dans l'outil en collaboration avec le service Habitat de Terre de Provence
- Elaboration de la cartographie du Schéma Directeur Déplacements Doux de Terre de Provence en collaboration avec les communes et le service transports de Terre de Provence.



L'instruction des permis de construire

Les années de crise sanitaire avaient conduit à une baisse marquée du nombre des autorisations d'urbanisme délivrées. En 2021 un rattrapage a été constaté jusqu'à atteindre un volume comparable à celui de 2017 en termes de constructions.

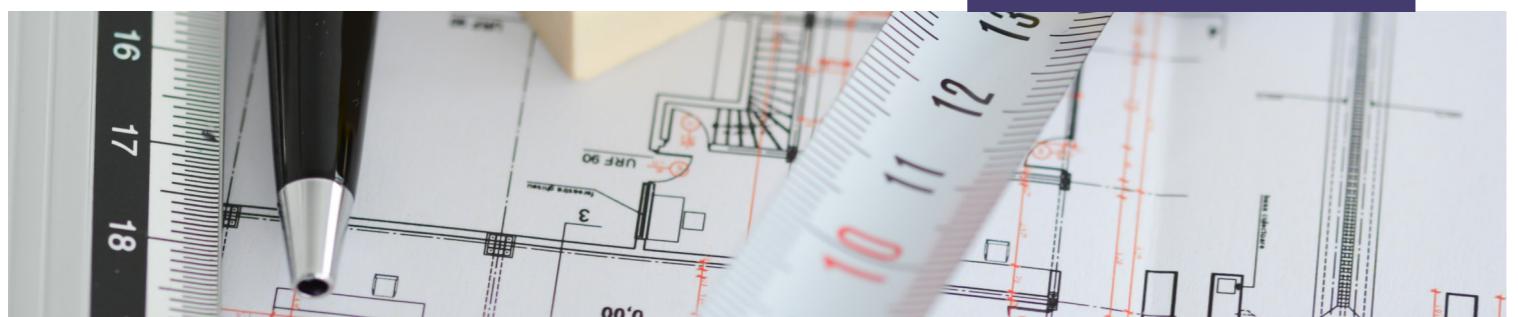
2022 apparaît comme une nouvelle année difficile avec une baisse de 16 % des demandes de certificats d'urbanisme, signe d'un ralentissement du marché foncier lié aux moindres transactions immobilières.

Le nombre de permis de construire déposés reste toutefois quasi constant du fait du maintien du nombre de permis d'aménager délivrés et des lots à bâtir proposés à la vente.

Au total, ce sont 509 autorisations d'urbanisme qui ont été instruites puis délivrées.



252
permis de construire
242
certificats d'urbanisme
15
permis d'aménager



LES ACTIONS de la COMMUNAUTÉ





EAUX PLUVIALES URBAINES

Depuis le 1er janvier 2020, Terre de Provence exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU).

Pour permettre à Terre de Provence d'exercer pleinement ces compétences au 1er janvier 2023, l'année 2022 a été en grande partie consacrée à finaliser ce transfert de compétences en mettant à jour les plans des réseaux pluviaux et en calculant les charges transférées.

Les activités menées par Terre de Provence ont porté sur les trois axes suivants.

Identification des réseaux pluviaux

Depuis 2020, des relevés exhaustifs des réseaux pluviaux des communes ont été effectués sur le terrain et seront menés à leur terme début 2023.

Après les communes d'Eyragues, Graveson, Maillane, Orgon et Rognonas en 2021, ce sont les réseaux pluviaux des communes de Barbentane, Nove et Châteaurenard qui ont été relevés durant l'année 2022.

Les données issues de ces relevés seront utilisées en 2023 pour mettre en place un programme de surveillance d'entretien et de modernisation.

Ces données sont également intégrées au système d'information géographique (SIG) intercommunal où elles viennent compléter les données transmises par les autres acteurs de l'eau du territoire (Régie des Eaux, communes, syndicats des arrosants et des vidanges...).

Les acteurs de l'eau disposent ainsi d'un outil commun permettant une gestion quotidienne plus efficace de tous ces réseaux.

Prise en compte du pluvial dans les nouveaux projets d'aménagement

Pour une meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement, Terre de Provence travaille en étroite collaboration avec les communes, les aménageurs et les pétitionnaires.

La communauté est donc désormais consultée en amont des projets dans le cadre notamment des permis de construire et d'aménager. L'objet de cette démarche est multiple :

- prévoir des dispositions au sein des projets (bassins, noues...) pour éviter une aggravation des inondations ;
- veiller, compte tenu des périodes de sécheresse, à favoriser au maximum l'infiltration des eaux pluviales dans les nappes par la création de dispositifs d'infiltration (noues, puits d'infiltration) ;
- protéger la nappe, bien commun pour l'alimentation en eau potable, des risques de pollution.

Au cours de l'année 2022, une trentaine d'avis ont été émis.

Gestion des eaux pluviales dans les zones d'activités

La gestion des eaux pluviales au sein des entreprises implantées depuis longtemps dans les zones d'activités de Terre de Provence a beaucoup évolué ces dernières années.

La bonne gestion des eaux pluviales dans les zones d'activités est un enjeu majeur pour Terre de Provence afin de prévenir des pollutions ou des nuisances.

Terre de Provence mène à ce titre un travail avec la régie des Eaux et certaines entreprises identifiées comme sensibles avec pour objectif :

- ⇒ que les eaux pluviales, usées et de process soient traitées dans les bonnes filières et le plus possible au sein de l'activité,
- ⇒ de réduire les risques de pollution de la nappe et les nuisances auprès du voisinage.

En 2022, le travail a débuté avec 6 entreprises présentes au sein de différentes zones de la communauté. Ce travail se poursuit en 2023, notamment auprès de nouvelles entreprises.

Réseaux pluviaux

190 km
canalisations pluviales
enterrées

(tout type de regards confondus,
avaloirs, grilles hors Cabannes,
Plan d'Orgon, Saint-Andiol et
Verquières)

40 km
fossés



19327
regards pluviaux

(tout type de regards confondus,
avaloirs, grilles hors Cabannes,
Plan d'Orgon, Saint-Andiol et
Verquières)

47
bassins de rétention

d'une superficie totale de
100 000 m²

Perspectives 2023

Derniers relevés des réseaux pluviaux sur les communes.



Poursuite du travail avec les entreprises des zones d'activités sur les rejets d'eaux de process.

Nouvelles conventions de gestion avec les communes.



Depuis 2020, les compétences alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées sont transférées à Terre de Provence.

En 2022, cette compétence est gérée selon deux modes de gestion distincts :

Par la régie des eaux de Terre de Provence pour 10 communes (Cabannes, Châteaurenard, Eyrages, Mollèges, Noves, Orgon, Plan d'Orgon, Rognonas, Saint-Andiol, Verquières), régie créée en 2020 qui dispose de sa propre personnalité morale.

Via des délégations de services publics pour 3 communes (Barbentane, Graveson et Maillane), placée sous la responsabilité directe de la communauté d'agglomération

Terre de Provence et la Régie des Eaux ont engagé une politique de convergence tarifaire qui devra se poursuivre avec l'intégration en régie du service public de l'assainissement à Maillane (au 1er janvier 2024) et des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif à Barbentane (au 1er janvier 2026).

>>> L'objectif est d'instaurer à terme un service public et un prix unique sur l'ensemble du territoire.

Pour la partie en régie :

L'année 2022 a été consacrée à l'intégration de la commune d'Eyrages dans le périmètre de la régie des eaux de Terre de Provence pour l'eau et l'assainissement.

En matière d'eau potable, 629 776,93 € d'investissement ont été réalisés au cours de l'année 2022 portant notamment sur :

- la sécurisation de l'approvisionnement
- la création d'un nouveau forage sur la commune de Rognonas.

En matière d'assainissement, 1 060 601,71 € d'investissement ont été réalisés portant notamment sur la modernisation ou la remise en état des réseaux notamment les réseaux de la zone des Iscles.

Pour la partie en délégation de service public

En matière d'eau potable

Outre les réparations des réseaux, 25 000€ ont été investis en 2022. Les travaux et démarches nécessaires à la mise en service d'un deuxième pompage sur le forage du mas des Basslettes sur la commune de Barbentane ont été finalisés et permettent à cette commune de bénéficier d'une meilleure sécurisation de son approvisionnement en eau. En parallèle les travaux nécessaires à l'abandon en bonne et due forme du forage des carrières qui n'était plus utilisable ont également été réalisés.

En matière d'assainissement

Outre la gestion des réseaux existants, 83 000 € HT ont été investis en 2022 pour la modernisation des réseaux et pour l'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration avec la mise en place de nouveaux équipements de sécurité et de gestion sur la STEP de Barbentane et la mise en place d'une nouvelle unité de production d'eau industrielle sur la STEP de Maillane.

Perspectives 2023

Intégration des communes de Maillane (pour l'eau potable) et de Graveson (pour l'eau potable et l'assainissement)



Poursuite des réflexions pour l'amélioration de la qualité des services les treize communes avec le démarrage d'un schéma directeur d'eau potable et d'assainissement
Poursuite des démarches visant à fiabiliser le fonctionnement des ouvrages

430 km
de réseaux d'eau potable

+ 3%
d'abonnés au service de
l'eau potable

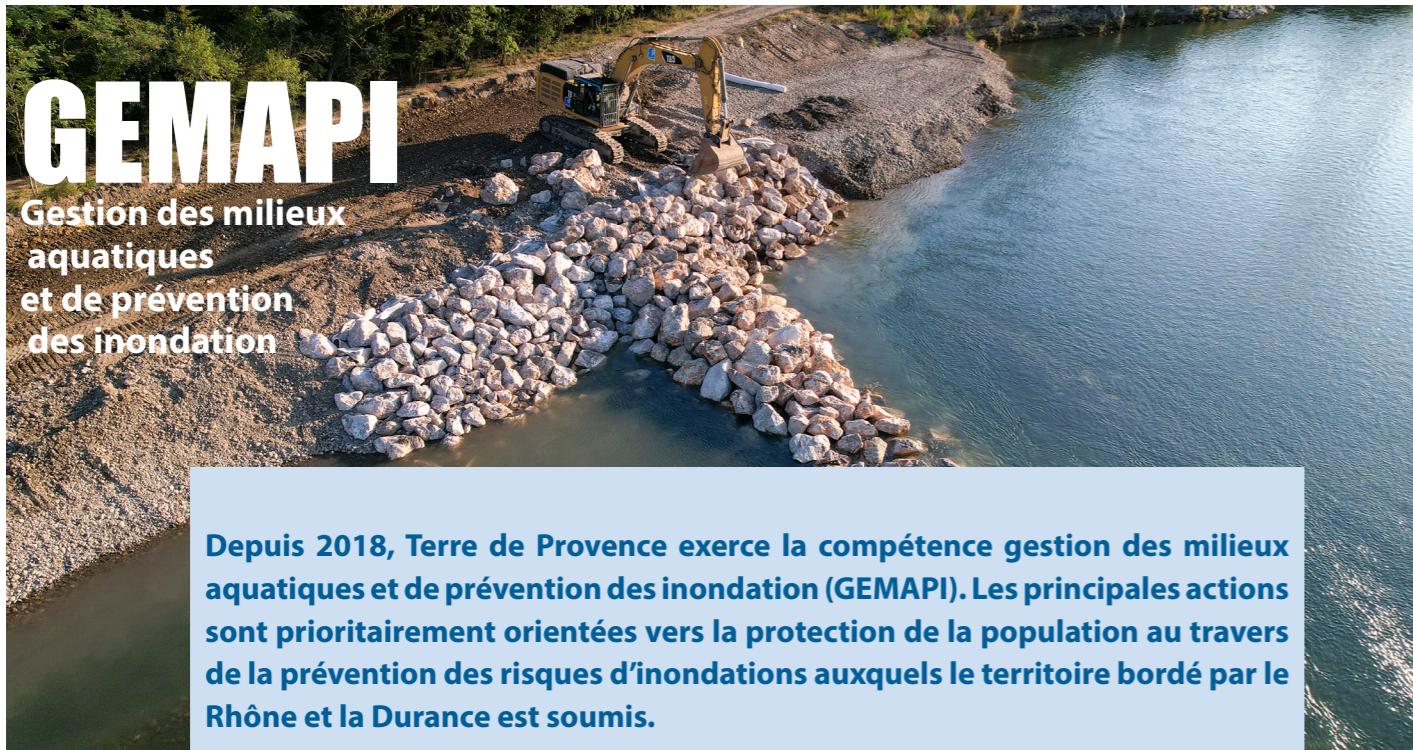
100 %
c'est la conformité
microbiologique et
physico-chimique des
analyses réalisées sur l'eau
potable

27 500
compteurs

16
stations d'épuration

320 km
de réseau x de collecte
d'eaux usées

+ 1 %
d'abonnés
à l'assainissement
collectif



GEMAPI

Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations

Depuis 2018, Terre de Provence exerce la compétence gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Les principales actions sont prioritairement orientées vers la protection de la population au travers de la prévention des risques d'inondations auxquels le territoire bordé par le Rhône et la Durance est soumis.

Terre de Provence assume notamment la responsabilité de la gestion d'un système d'endiguement du Rhône jusqu'à Bonpas qui protège son territoire des crues de la Durance.

Cette compétence est exercée avec l'appui du Syndicat Mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance à qui un certain nombre de missions sont déléguées.

Un outil de veille pour être informé des risques en temps réel

Une surveillance et un entretien régulier des ouvrages

Les digues de protection contre les crues de la Durance sont des ouvrages sensibles pour la sécurité publique et doivent dès lors faire l'objet d'un entretien et d'un suivi régulier.

La communauté a ainsi engagé 89 595 € pour assurer l'inspection et la surveillance des ouvrages. 17 7000 € de travaux d'entretien ont également été réalisés ainsi que 11 200 € de travaux de petites réparations (érosion, barrières.).



Le saviez-vous ?

Le territoire de Terre de Provence est particulièrement sensible aux crues de la Durance. Neuf des treize communes sont ainsi couvertes par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) approuvés par arrêté préfectoral avec à la clé des obligations de plus en plus fortes pour les collectivités pour assurer la protection de leur population.

Poursuite des études du système d'endiguement de la Durance

La réalisation de travaux sur les digues nécessite un long processus pour obtenir des services de l'Etat à la fois les autorisations réglementaires et les financements.

Ces autorisations et financement passent par la mise en œuvre d'études et démarches globales à l'échelle du bassin de la Durance. **Un Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) a donc été engagé en 2022** qui pourra faire l'objet d'une validation en 2023. Environ 3,5 M€ de travaux sont envisagés pour pouvoir boucler le système d'endiguement jusqu'au remblai de l'autoroute A7. Une fois ces travaux terminés, la vulnérabilité du territoire de Terre de Provence sera réduite de manière importante jusqu'à la crue centennale

Lancement d'un Programme Pluriannuel d'Entretien et de Restauration sur l'Anguillon

Si compte-tenu des enjeux, la priorité a été donnée à la Durance pour la prévention des inondations, la communauté a également la responsabilité de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations sur le bassin versant de l'Anguillon.

Plusieurs démarches sont ainsi prévues pour mieux cerner les responsabilités de la communauté :

- une étude pour préciser les conditions d'écoulement sur l'Anguillon et clarifier le fonctionnement de ces ouvrages en remblai et leur classement éventuel en tant que digue
- un programme pluriannuel d'entretien et de restauration qui permettra en lien avec le syndicat intercommunal de l'Anguillon de préciser les modalités de gestion quotidienne de ce cours d'eau.

Une convention a été signée en 2022 avec le SMAVD pour être accompagné sur ces démarches et l'étude du programme pluriannuel a été lancée fin 2022.

Perspectives 2023

Approbation ministérielle du Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI).

Les études du système d'endiguement sur la Durance sur la commune de Novez seront finalisées en 2023. L'objectif est également d'obtenir l'approbation par le ministère d'un Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) fin 2023.

L'investissement à réaliser représente un montant estimé à ce jour à plus de 3,5 millions d'Euros.

Lancement d'une stratégie pour les digues sur le bassin versant de l'Anguillon

Suite à la convention signée avec le SMAVD en 2022, l'objectif est de pouvoir lancer en 2023, en complément du Programme Pluriannuel de restauration d'entretien de l'Anguillon la stratégie de protection contre les inondations et de gestion des digues;



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En matière de développement économique, Terre de Provence agit dans les 4 domaines suivants : l'aménagement et la gestion des zones d'activité, l'accompagnement à la création et au développement des entreprises, le soutien à l'emploi et la promotion du commerce.

19^{ème} édition du Salon de l'Emploi

450
visiteurs
(jeunes en recherche de formation, demandeurs d'emploi, salariés en phase de reconversion professionnelle)

35
entreprises et recruteurs
(nombreux secteurs d'activités représentés : la logistique et la transport, l'agro-alimentaire, services à la personne, l'industrie et la fonction publique et plusieurs organismes de formation)

300
emplois proposés

“

Il nous semble important que ceux qui recherchent un emploi puissent entrer en contact avec des professionnels de ces secteurs d'activités porteurs. La communauté d'agglomération est mobilisée pour que les entreprises puissent recruter dans les meilleures conditions possibles et nous poursuivrons ce travail sans relâche. Les chiffres du retour à l'emploi sont positifs sur le territoire.

Corinne CHABAUD, Présidente

”

2^{ème} édition du Salon de l'Emploi virtuel : un autre temps fort pour recruter autrement

Terre de Provence a décidé de reconduire la tenue d'un salon de l'emploi sous forme virtuelle, la première édition en 2021 ayant donné satisfaction pour les demandeurs d'emploi et les recruteurs.

Ce salon virtuel, ouvert du 21 au 25 mars, consistait en la mise à disposition aux entreprises d'une plateforme de recrutement en ligne avec stand personnalisé pour permettre leurs recrutements et en la diffusion d'offres d'emploi saisonnier et d'offres d'emploi traditionnelles pour faciliter la mise en relation des entreprises avec les demandeurs d'emploi du territoire.

En collaboration avec POLE EMPLOI, mise en ligne de la 2^{ème} édition du salon numérique de l'emploi saisonnier de Terre de Provence.



L'ADIE



4 000 €

11

personnes accompagnées

6

pour la création
d'une microentreprise

pour des prêts allant
jusqu'à 10 000 €

5

maintien ou retour à un em-
ploi salarié



IPA

136

personnes reçues

48

projets financés

381 675 €
fonds engagés

129

emplois directs créés ou
maintenus

L'accompagnement à la création et au développement des entreprises

L'accompagnement des entrepreneurs s'organise tout d'abord autour d'un lieu dédié à l'accueil, l'information et l'accompagnement des entreprises du territoire, la Maison de l'Entrepreneur.

Regroupant en son sein le service économique et agricole de Terre de Provence, la Maison de l'Entrepreneur accueille également différents partenaires pour des permanences régulières, des rencontres et des réunions d'information.

L'accompagnement aux entrepreneurs se concrétise également par les soutiens financiers apportées par Terre de Provence à différentes structures et associations économiques du territoire.

Terre de Provence a accordé son soutien à deux associations qui contribuent à l'accompagnement à la création d'activité :

⇒ **l'ADIE « association pour le droit à l'initiative économique »** finance et accompagne les personnes porteuses d'un projet d'emploi, indépendant ou salarié, ne pouvant obtenir de financement auprès de leur banque pour le réaliser.

⇒ **l'association INITIATIVE PAYS D'ARLES (IPA)** apporte son soutien aux porteurs de projets économiques en mobilisant des fonds de prêts d'honneur et des partenaires locaux pour le montage, l'expertise, le suivi de l'entreprise et le parrainage.

IPA a organisé, le 5 avril et le 25 octobre, deux journées de rencontres avec les établissements financés, intégrant une remise de chèques symboliques. Ces visites ont permis d'aller rencontrer des entreprises des communes de Nove, Châteaurenard, Saint-Andiol et Mollégès qui ont bénéficié de cet accompagnement dans le montage de leur projet et qui ont été financées par des prêts d'honneur à taux zéro dans le cadre de création ou de reprise d'activité.



L'Arche de Méo - Ferme pédagogique
journées rencontre avec les jeunes créateurs et
repreneurs d'entreprises de Mollégès
OCTOBRE 2022

L'accompagnement à la création et au développement des entreprises

En 2022, Terre de Provence a consacré une enveloppe de 70 000 Euros pour soutenir les actions des associations suivantes qui œuvrent pour le développement économique :

35 000 € **Le Club des entrepreneurs** qui met en relation les dirigeants des entreprises du territoire de Terre de Provence, pour faciliter les échanges économiques, informer, former, ainsi que soutenir les initiatives des entrepreneurs adhérents au club.

Le club des entrepreneurs a organisé 23 réunions (information, thématique, visites) regroupant 196 entreprises.

30 000 € **L'Actium du Grand Marché de Provence** a travaillé sur une ramasse de proximité pour rationaliser les flux de transports entre producteurs (14 participants du territoire), expéditeurs (1 participant) et transporteurs (5 participants).

Afin de favoriser des stands de produits locaux, l'Actium a également réalisé une action auprès de la grande distribution à laquelle ont participé plusieurs expéditeurs et producteurs du territoire.

Enfin, huit entreprises de Terre de Provence ont été accompagnées sur le salon Fruit Attraction et 7 entreprises sur le salon Natexpo.

5000 € **Procamex, réseau d'entrepreneurs** dont le point commun est l'import-export.

Procamex accompagne des entreprises en matière de commerce international à travers notamment des programmes d'accompagnement sur 6 mois (identification des marchés et des cibles, analyse de la concurrence, contact commercial).

En 2022, 5 entreprises ont bénéficié de cette action et plus d'une trentaine de demandes d'informations personnalisées qui ont été traitées.

Perspectives 2023

Cet évènement majeur pour l'emploi en Terre de Provence que représente le salon de l'emploi fêtera sa 20eme édition en 2023.



Ces rencontres se poursuivent sur le territoire et les établissements accompagnés des communes de Plan d'Orgon et d'Orgon seront visités en 2023.

L'aménagement et la gestion des zones d'activité

La gestion des zones

Suite au transfert de l'ensemble des zones d'activité, Terre de Provence s'est engagée dans un programme de requalification de ces sites, avec deux projets de requalification lourdes concernant les deux plus importantes zones du territoire, en terme de superficie et de nombres d'entreprises accueillies : la zone du Pont et la zone des Iscles.

2022 a été consacré à la phase de finalisation de l'avant-projet avec la volonté de prendre en compte les problématiques d'économie d'énergies, les contraintes environnementales et paysagères ainsi que les déplacements doux.

La qualité et l'adaptation de la structure des chaussées ont fait l'objet d'études spécifiques afin d'optimiser les matériaux mis en œuvre en fonction du trafic à supporter, et de minimiser l'impact environnemental.

Parallèlement, les requalifications des autres zones se poursuivent, avec des travaux menés en 2022 sur la zone d'activités des Moutouses pour la réfection des voiries et la sécurisation des trottoirs. Le montant total de l'opération se chiffre à 82 033€ HT.

De même, la modernisation de l'éclairage public s'est poursuivie avec :

- le passage en lanternes LED pour les zones de la Plaine (Cabannes), zone de la Malgue (Eyragues), zone de la Monède (Verquières), zone de la Praderie (Maillane),
- la mise à jour des armoires de commande pour la gestion économique de l'éclairage sur les zones de Mermoz (Châteaurenard), Moutouses (Eyragues), Sagnon (Graveson).

L'aménagement et commercialisation des zones

2022 aura marqué la fin de la commercialisation sur la zone de la Roque avec la vente du dernier lot, tandis que la commercialisation de la zone du Sagnon s'est poursuivie avec une vente de 933 000 € HT à l'entreprise Stone Hedge.

Perspectives 2023

- 
- Finalisation de la zone des Moutouses avec le marquage routier de la zone
 - Lancement des travaux zone des Iscles
 - Choix des entreprises de travaux pour la zone du Pont

AMENAGEMENT RURAL

Les compétences de Terre de Provence en matière de développement agricole et rural se déclinent autour de trois grands axes :

- l'accueil et l'accompagnement des agriculteurs via la Permanence agricole de Terre de Provence ;
- l'animation foncière et rurale à travers notamment un partenariat avec la SAFER ;
- le soutien financier d'associations qui œuvrent en faveur d'un développement agricole et rural vertueux.

La permanence agricole : un guichet unique pour les agriculteurs

La permanence agricole de Terre de Provence, à travers son animatrice, renseigne, oriente et accompagne les agriculteurs du territoire dans leurs démarches et projets.

En 2022, ce sont près de 150 appels téléphoniques reçus pour des demandes de renseignement de natures diverses : les aides existantes, la transmission d'exploitation, la recherche de foncier...

Plus de 20 communications ont été transmises par mail pour des dispositifs d'aides financières existantes, des évènements et d'autres informations utiles aux agriculteurs.

Plus de 400 exploitants agricoles sont destinataires de ces informations, également relayées aux partenaires et élus de Terre de Provence.

L'animation foncière et rurale du territoire

L'animation foncière vise à dynamiser le foncier agricole par la lutte contre les friches et la facilitation des échanges, pour consolider les exploitations et installer de nouveaux agriculteurs.

Depuis 2022, Terre de Provence s'appuie sur la SAFER PACA (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) pour l'animation foncière de son territoire.

La communauté d'agglomération a conclu une convention d'intervention foncière et une convention d'aménagement rural avec la SAFER dont les objectifs sont de :

- protéger la vocation agricole du territoire ;
- dynamiser le marché foncier ;
- maîtriser les friches et les remettre en culture ;
- conforter les exploitations existantes en favorisant l'agrandissement, la restructuration parcellaire et la reprise d'exploitation.

La SAFER réalise une veille foncière et notifie à Terre de Provence et aux communes les ventes de foncier agricole.

Afin de maîtriser la vocation agricole des terrains et les prix pratiqués, en 2022, la SAFER est intervenue 25 fois en préemption avec révision de prix, pour une surface totale de plus de 10 ha et pour un montant de 315 998 €.

Dans le cadre de la convention d'aménagement rural, une conseillère SAFER dédiée au territoire offre **son expertise aux** exploitants agricoles ou futurs agriculteurs, propriétaires ou locataires. Terre de Provence complète cette animation par des aides incitatives :

- à l'échange parcellaire, via une prise en charge d'une partie des frais d'arpentage ;
- à l'achat de petites parcelles, via la participation aux frais de notaire ;
- au défrichement de terrain, via la prise en charge du loyer la première année ;
- à l'installation, via une participation aux frais de notaires.



L'enveloppe allouée à ces aides est de 40 000 €, répartis comme suit :

Frais de notaire 80%	27 510,00 €
Frais d'arpentage	5 800,00 €
Loyer parcelle friche	2 440,00 €
Stockage de parcelles	4 250,00 €



L'action foncière

Répartition de la nature des aides demandées

35

dossiers accordés

20

consolidations d'exploitation

7

remaniement parcellaire et arpentage

3

installations

16 hectares gérés



Le saviez-vous ?

En 2022, quatre Conventions de Mise à Disposition (CMD) ont été signées à l'échelle de Terre de Provence, sur les communes de Châteaurenard, Plan d'Orgon et Maillane, pour une surface totale de 9,6 ha. Ces conventions donnent à tout propriétaire la possibilité de confier à la SAFER la gestion locative de ses terres agricoles pour une durée déterminée (de 1 à 6 ans, renouvelable une fois), dans l'attente d'une orientation définitive des biens (vente, bail à ferme, etc.).

49 000 €



7 associations bénéficient du soutien de Terre de Provence

Afin de soutenir leurs actions en faveur du monde agricole, sept associations ont bénéficié d'une subvention de Terre de Provence en 2022, pour un montant total de 49 000 €.

Le syndicat des Jeunes Agriculteurs des Bouches-du-Rhône (JA13) a pour objet de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et des jeunes en phase d'installation, d'assurer le renouvellement des générations en agriculture, de proposer des idées novatrices pour l'agriculture et d'animer le territoire des Bouches-du-Rhône.

Solidarité Paysans Provence-Alpes accompagne les agriculteurs rencontrant des difficultés financières au sein de leur exploitation afin de les aider à se redresser et, si besoin, se réorganiser. Cet accompagnement complet juridique, financier et social, prend également en charge les difficultés face à la perte du logement.

Le Service de Remplacement des Bouches-du-Rhône permet le remplacement des exploitants agricoles non-salariés par la mise à disposition de personnel formé, lorsqu'ils doivent s'absenter dans le cadre de mandats professionnels, ou qu'ils sont dans l'incapacité momentanée de travailler pour maternité, maladie/accident ou qu'ils s'absentent pour congés ou suivi d'une formation.

L'Association de protection des cultures a pour objet la prise en charge d'abonnements mutualisés (un abonnement par commune, soit 13 abonnements) pour disposer d'une application numérique de détection du risque de grêle en temps réel, via l'antenne météorologique installée à Eyrages. L'information de ce radar permet d'identifier précisément les orages de grêle. Un référent par commune centralise l'information et la diffuse aux autres agriculteurs de la commune. Ainsi, les dispositifs de lutte (fusée ou ballon) sont envoyés au moment adéquat, protégeant efficacement les cultures.

L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural 13 (ADEAR) a pour objectif de maintenir et de développer l'activité agricole et de faire vivre les valeurs de l'agriculture paysanne. Elle accompagne les porteurs de projet à l'installation agricole et à la transmission.

Agribio 13, Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB), est une association qui a pour objet de soutenir, développer et défendre l'agriculture biologique dans les Bouches-du-Rhône par une large diffusion des connaissances techniques et économiques relatives à ce mode de production, la formation, l'appui à la commercialisation, la promotion de produits, et toutes autres actions permettant d'atteindre ces objectifs.

L'Union Taurine Châteaurenardaise est une association qui œuvre pour le maintien et la défense des traditions, mœurs et coutumes locales.

Dans le cadre du « Trophée des maraîchers », organisé chaque 1er weekend de septembre par l'association, une opération de promotion et de valorisation de la production agricole locale est menée et bénéficie du soutien de Terre de Provence.



Les résultats du soutien aux associations

5

jeunes agriculteurs

accompagnés dans leurs projets d'installation par

les Jeunes Agriculteurs 13

34

porteurs de projet

accompagnés par **l'ADEAR** dont 11 suivis en post installation en 2022

389

journées de remplacement

mises en place sur Terre de Provence au bénéfice de 15 exploitants ;

13

agents de remplacement

vivent sur le territoire de Terre de Provence

43

agriculteurs du territoire

de Terre de Provence accompagnés en 2022 par **l'association Solidarité Paysans**

Perspectives 2023

Poursuite des actions menées en partenariat avec la SAFER et du soutien aux associations ; réflexion sur la mise en place de nouvelles actions en faveur du monde agricole.



TRANSPORT



Terre de Provence gère les transports scolaires et réguliers intégralement situés sur son territoire ainsi que la mobilité au sens large (déplacements doux...) depuis 2013.

Transports scolaires

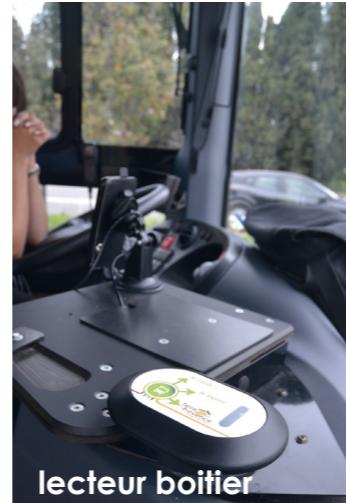
Terre de Provence gère **dix lignes** de transports scolaires desservant le lycée de Châteaurenard, cinq collèges (Rognonas, Châteaurenard, Saint Andiol et Orgon) et deux écoles primaires de Châteaurenard (Pic Chabaud et Gabriel Péri).

Quatre lignes sont exploitées par Terre de Provence, via un marché, attribué à **TRANSDEV VAUCLUSE**.**Six autres lignes** sont exploitées par la REGIE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS DES BOUCHES-DU-RHONE (RDT 13) via une convention de délégation de compétence avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le coût total des transports scolaires s'élève à 2,4 millions d'euros.

Depuis juillet 2021, Terre de Provence assure les inscriptions aux transports scolaires des élèves domiciliés et scolarisés sur son territoire, par le biais d'un système billettique.

Sur l'ensemble de ces lignes, un agent de Terre de Provence assure le rôle de médiateur et contrôle également les titres de transport.



Transports urbains

Terre de Provence gère deux services gratuits de navette et une ligne régulière :

- **l'agglo-navette**, qui assure la desserte interne de la commune de Châteaurenard, du lundi au samedi, sur trois circuits différents.
- **la navette intercommunale**, qui fonctionne uniquement le mardi, et assure une desserte des communes de Noves, Cabannes, Saint-Andiol, Verquières vers Châteaurenard à hauteur de deux allers retours sur la journée

- **la ligne régulière 63** qui dessert Maillane et Graveson vers Châteaurenard : la ligne fonctionne toute l'année du lundi au samedi à hauteur de trois aller-retours par jour. La ligne est accessible au tarif de 1€ (ticket unitaire) pour les voyageurs occasionnels et gratuitement pour tous les élèves disposant d'une carte de transport Terre de Provence gratuitement pour tous les élèves disposant d'une carte de transport Terre de Provence et au tarif de 1€ (ticket unitaire) pour les voyageurs occasionnels.

Les projets « Mobilité »

Projet de parking-relais

Ce projet partenarial avec la Région PACA et le Grand Avignon a pour objectif de développer l'intermodalité et faciliter les déplacements entre territoires voisins.

Les études d'avant-projet ont permis de projeter une infrastructure comprenant environ 500 places de stationnement, et une desserte par le réseau du Grand Avignon et par la Région.

Les échanges sont en cours avec les deux partenaires afin de définir précisément les contours financiers et juridique du fonctionnement et de l'exploitation du parking relais.

Schéma directeur cyclable



Un projet de schéma directeur cyclable a été réalisé. Le document a été construit autour de 6 grands enjeux :

- développer la voie verte départementale et connecter les communes restantes,
- créer un itinéraire cyclable qui le long de la Durance,
- connecter la voie verte départementale à l'itinéraire le long de la Durance,
- connecter les communes aux territoires voisins (Vaucluse, ACCM, CCVBA)
- connecter les communes aux communes voisines,
- favoriser les déplacements à vélo au sein des communes (liaison entre les principaux services générant des déplacements : mairie, écoles, commerces, stades...)

Afin de lancer la réalisation concrète de ce schéma, un plan partenarial de financement sera mis en place.

Perspectives 2023

Optimisation du réseau de transport de Terre de Provence

Terre de Provence veut optimiser son réseau de transport afin d'apporter une meilleure réponse aux attentes de mobilités de ses habitants et mettre en place des solutions de transport qui permettront notamment d'apporter une alternative pertinente et durable à l'usage individualisé de la voiture.



Une étude sera prochainement lancée : elle devra permettre d'optimiser le fonctionnement du réseau actuel et mettre en place des solutions de mobilité à échéance 2024.

**2628
DOSSIERS D'ELEVES INSTRITS**
(entre juillet et décembre)



96 %
des inscriptions réalisés
VIA INTERNET
par les familles



ACTION SOCIALE

Le champ d'intervention de Terre de Provence sur l'action sociale est limité aux actions définies par le conseil communautaire. C'est par le soutien aux structures d'accompagnement de la jeunesse à rayonnement intercommunal, les actions de la chargée de prévention intercommunale et la lutte contre la fracture numérique que l'action de Terre de Provence s'illustre dans ce domaine.

Le soutien aux structures d'accompagnement de la jeunesse

Terre de Provence a renouvelé pour l'année 2022 son adhésion, en lieu et place des communes, aux missions locales du Delta et du Pays Salonnais qui accueillent, informent et accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle.

En parallèle du soutien apporté à ces deux structures qui agissent pour les 16-25 ans, Terre de Provence a souhaité poursuivre pour 2022 son soutien à la Maison des Adolescents 13 Nord (MDA13 Nord) et au Pôle Ressources Parentalité & Familles (PRPF), pour un soutien global de près de 45 000 € pour ces deux associations.

La Maison des adolescents 13 Nord accueille, écoute et accompagne les jeunes de 11 à 25 ans et leur famille avec des entretiens d'écoute ou de suivi psychologique, des groupes thérapeutiques, des thérapies familiales. Des interventions en collectif, de la sensibilisation et des formations à des professionnels sont aussi proposées par la MDA13.

Le Pôle Ressources Parentalité & Familles accompagne les familles dans des épisodes de crise relationnelle (couple en cours de séparation, etc.), soutient la parentalité et sensibilise à la communication sans violence.

Le soutien aux structures de la jeunesse s'est aussi concrétisé par :

>> la signature d'une convention avec le collège Françoise Dolto de Saint-Andiol pour l'accompagnement des jeunes par la chargée de prévention en lien avec l'équipe pédagogique

>> l'animation de réunions de réseau des acteurs jeunesse par la chargée de prévention.



La Palestre «Bien vieillir»

L'essor du conseil numérique, service itinérant dans les communes

A la demande de la commission ou des communes, l'agent peut réaliser des animations collectives selon le besoin.

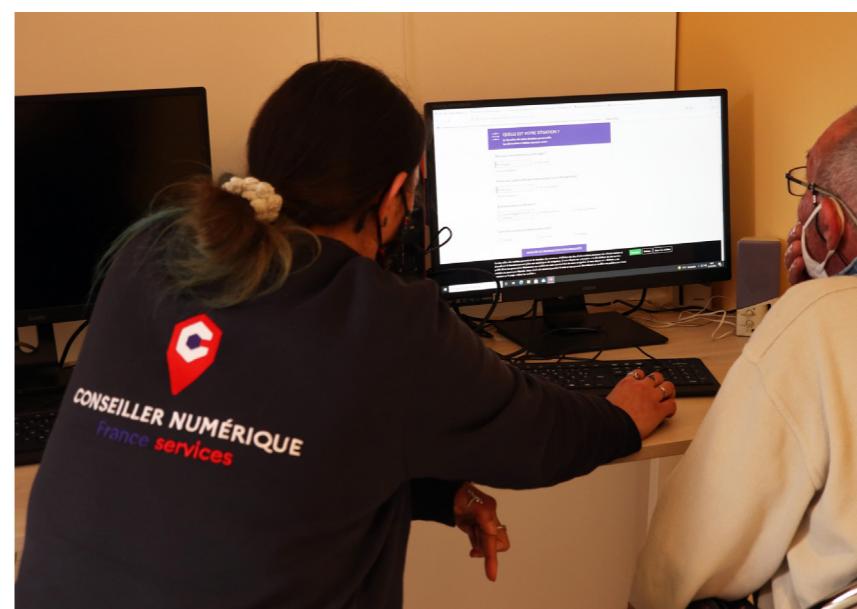
En 2022, le service de conseil numérique a atteint sa pleine capacité, après une période durant laquelle les 3 conseillers ont bénéficié d'une formation obligatoire préalable à la prise de poste.

A compter de mars, chacune des 13 communes a pu accueillir une permanence sur son territoire avec un minimum d'une demi-journée par semaine.

Le service a développé son intégration et a été formé pour accompagner les hébergeurs à la déclaration de la taxe de séjour, les familles pour les inscriptions aux transports scolaires et les usagers sur les questions de l'habitat.

Une cinquantaine d'ateliers collectifs ont été proposés avec comme thématiques principales : échanger avec ses proches, accompagner son enfant, utiliser les opportunités du numérique, prendre en main un ordinateur ou un téléphone portable, comprendre ce que le numérique peut apporter à mon activité, trouver un emploi ou une formation, être accompagné pour ses démarches administratives, créer et gérer ses contenus numériques.

Les conseillers numériques ont aussi animé des ateliers CV lors du salon de l'emploi de Terre de Provence en novembre.



MDA
Maison des adolescents

229
accompagnements
individualisée
(194 jeunes et 35 adultes)

1633
jeunes sensibilisés

PRPF

Pôle Ressources Parentalité & Familles

50
interventions
réalisées dans des Lycées
professionnels

LES PERMANENCES CONSEILLERS NUMÉRIQUES

57
ateliers collectifs
1856
accompagnements
démarches en ligne, utilisation des smartphones, de l'équipement informatique....



La chargée de prévention de proximité intercommunale agit pour les jeunes du territoire

Depuis 2018, la chargée de prévention de proximité intercommunale réalise des accompagnements individuels auprès des jeunes qui lui sont orientés, anime des temps collectifs et accompagne l'ensemble des associations financées dans le cadre du suivi de leur projet. A la demande de la commission action sociale ou des communes, l'agent peut réaliser des animations collectives selon le besoin.

Ses missions sont transversales entre les actions du service prévention de la délinquance, la politique de la ville et l'action sociale.

L'accompagnement individuel

13 jeunes entre 9 à 22 ans ont bénéficié d'un accompagnement individualisé.

Ces jeunes rencontrent des problématiques variées : Insertion professionnelle, sociale, logement, santé, orientation et décrochage scolaire, recherche de stage, soutien à la parentalité, suivi éducatif et autres...

La chargée de prévention intercommunale réalise un premier entretien, établit un diagnostic puis met en place un suivi individuel avec un accompagnement personnalisé ou oriente les jeunes et leurs familles vers d'autres professionnels afin qu'ils bénéficient si besoin d'aides plus adaptées.

Les animations collectives

En 2022, des animations visant à réduire les violences observées sur le temps méridien ont été proposées et une séance de travail sur la thématique « comment parler du handicap avec les enfants » a été organisée.

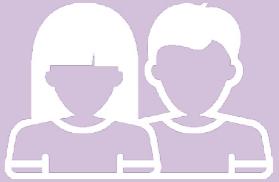
L'action collective en chiffres de la chargée de prévention intercommunale :

- ⇒ 4 ateliers de prévention sur la citoyenneté et le vivre ensemble avec les enfants de CM1 et CM2 de la commune de Cabannes
- ⇒ 1 atelier de sensibilisation sur les addictions co-animé avec la MDA avec les élèves de 5ème de la MFR de Barbentane
- ⇒ 1 atelier de sensibilisation sur le passage en 6ème pour les élèves de CM2 de Cabannes
- ⇒ 1 animation de l'exposition « savoir, comprendre, agir pour dire non à la haine » lors du mois de prévention à Châteaurenard pour les élèves de 4ème et de 3ème du collège Simone Veil co-animé avec le CCAS et la MJC de Châteaurenard

Le suivi des porteurs des projets politique de la ville

Chaque année, Terre de Provence subventionne des porteurs de projets, dans le cadre du Contrat de ville notamment. La chargée de prévention intercommunale suit ainsi une quinzaine de porteurs

de projets et participe également à de nombreuses actions des porteurs de projets QPV.



Accompagnement individuel

13

jeunes de 9 à 22 ans accompagnés

Accompagnement collectif

6

ateliers

1

animation autour de l'exposition

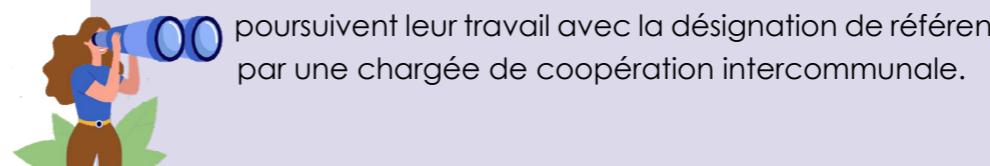
« savoir, comprendre, agir pour dire non à la haine »



Perspectives 2023

Schéma de coopération intercommunal de la CTG

Après la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG), les communes et Terre de Provence



poursuivent leur travail avec la désignation de référents dans les communes, chapeautés par une chargée de coopération intercommunale.

POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une compétence obligatoire de Terre de Provence.

Avec trois quartiers du territoire inscrits depuis 2015 dans la géographie d'intervention de la politique de la ville, Terre de Provence dispose d'un contrat de ville.

L'action menée autour du contrat de ville s'ajoute à la politique de prévention de la délinquance qui constituait jusque-là l'essentiel de l'intervention de Terre de Provence.

Soutien des projets à destination des habitants des trois Quartiers Prioritaires de la Ville

Dans le cadre du contrat de ville, Terre de Provence finance depuis plusieurs années des projets à destination des habitants des trois quartiers prioritaires de la Ville, aux côtés de l'Etat, du Conseil Départemental, des bailleurs sociaux et des communes.

Pour 2022, la participation financière de Terre de Provence s'est élevée à 100 000 €.

Ajoutée aux contributions des autres partenaires, ce sont au total 242 000 € qui ont permis de financer une trentaine de projets portant sur l'emploi, le cadre de vie ou encore l'aide aux devoirs et la jeunesse.

L'évaluation finale du contrat de ville 2020-2023

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a instauré les évaluations du contrat de ville afin de dresser un bilan de l'efficacité de ces contrats.

L'évaluation du contrat de ville de Terre de Provence est donc un préalable à la préparation de la nouvelle contractualisation et a eu lieu durant cette année 2022.

Cette démarche s'articule autour de 3 dimensions : l'analyse de la programmation du contrat de ville, le diagnostic territorial actualisé et une analyse complémentaire qualitative à travers des entretiens individuels et un travail collectif avec des représentants d'associations, des collectivités et des représentants d'habitants qui contribuent à le mettre en œuvre.

Le comité de pilotage a approuvé en novembre 2022 le rapport qui, après avoir présenté les apports du contrat de ville, détaille les enjeux et axes d'améliorations ainsi qu'une synthèse par territoire. Enfin, des préconisations ont faites pour le prochain contrat de ville en cas de poursuite de la contractualisation en 2024.

Un outil au service des populations en difficulté : l'atelier santé ville

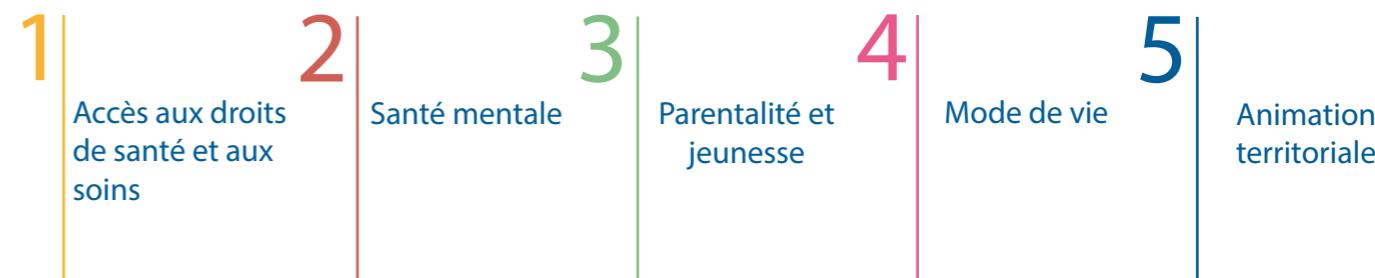
Dans le cadre du Contrat de Ville, les enjeux pour 2022 en matière de santé publique sont multiples : **approuver un Plan Local de Santé Publique et élaborer des fiches actions.**

Plan Local de Santé Publique : Un enjeu de territoire

Afin de préparer un Plan Local de Santé Publique (PLSP), le Diagnostic de santé publique réalisé en 2021 a été approuvé en 2022. Ce diagnostic a permis de mettre en lumière différents enjeux en termes d'accès aux soins, de santé mentale, de parentalité ainsi que des modes de vie et des comportements à risque liés à la précarité qui favorisent la survenue de problèmes de santé.

Grâce à l'identification de ces enjeux, un plan d'action a été élaboré par la coordinatrice Atelier Santé Ville et approuvé par le conseil communautaire d'avril 2022. Ce plan est composé de 13 projets de santé et de prévention à destination des publics résidant en quartiers prioritaires de la ville ainsi que des professionnels relais du territoire.

LES 5 AXES DU PLAN LOCAL DE SANTÉ PUBLIQUE



Ces projets commencent à être mis en œuvre au second semestre de l'année.



Le saviez-vous ?

Les élus de Terre de Provence ont approuvé la création d'un poste à mi-temps de Chargé de développement social, dont la mission première est de mettre en place la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

Ce dispositif a pour objectif d'améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants situés en Quartier Prioritaire de la Ville, en partant des besoins et des souhaits exprimés par les habitants.

La GUSP mobilise tous les acteurs concernés : les habitants, les partenaires et porteurs de projets, les services techniques des communes, les pôles Cohésion Sociale, Aménagement-cadre de vie et Déchets de Terre de Provence, les élus et les bailleurs sociaux.

La Gestion Urbaine et sociale de Proximité permettra d'opérer une coordination opérationnelle de terrain en renforçant la coopération entre les bailleurs sociaux et les Conseils Citoyens.



Résonances médiation

138
entretiens préalables

55
séances de médiation

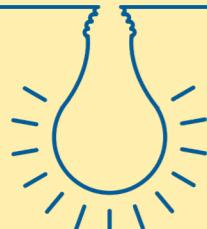
Intervenant social en gendarmerie

330
personnes reçues
660
entretiens

Permanences gratuites d'accès au droit

42
habitants accompagnées
par une juriste

Le saviez-vous ?



Aider les victimes avec le volet prévention du contrat de ville

Afin de prévenir les violences intrafamiliales et aider les victimes, Terre de Provence renouvelle son soutien aux associations Résonances médiations et APERS qui agissent dans ces domaines.

Renouer le dialogue dans les familles notamment lors des séparations et divorces et apaiser les conflits : des médiations familiales ont été proposées par l'association Résonances Médiations en lien avec le TGI de Tarascon à Châteaurenard et Plan d'Orgon.

Apporter une aide aux victimes : l'intervenant social en gendarmerie déployé par l'APERS a été présent dans les gendarmeries de Châteaurenard, Orgon et Graveson. Les problématiques rencontrées relèvent davantage du pénal (atteintes aux biens ou aux personnes) que du civil avec une majorité d'atteintes aux personnes et une progression des violences intrafamiliales : 35% des 196 faits relevant du pénal sont des violences intrafamiliales (41% en 2021).

Favoriser l'accès au droit pour les victimes d'infractions (civiles et pénales) : une juriste est intervenue en mairie de Graveson et à la Maison des services de Châteaurenard. Ses permanences ont contribué à maintenir un service judiciaire de proximité pour les habitants de Terre de Provence en leur apportant des informations sur la procédure pénale avant et après la sentence.

Terre de Provence agit pour la sécurité routière en mettant à disposition de ses 13 communes un radar intercommunal.

En 2022, le radar a été utilisé à 13 reprises par 4 polices municipales : Cabannes (9 fois), Saint-Andiol, (2 fois), Barbentane (1 fois) et Orgon (1 fois).

HABITAT

Obligatoire pour les communautés d'agglomération, l'exercice de la compétence « équilibre social de l'habitat » est mise en œuvre via diverses actions : programme local de l'habitat, politique du logement social, actions en faveur des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti.

Dans la continuité du développement de cette compétence de première importance, l'année 2022 a permis de concrétiser l'engagement de Terre de Provence dans l'amélioration du cadre de vie de ses administrés avec deux dossiers majeurs : **l'extension du permis de louer et le programme d'intérêt général.**

Lutter contre l'habitat indigne : avec le permis de louer

Ce dispositif permet de contrôler l'état du parc locatif pour lutter contre les situations d'insalubrité et les marchands de sommeil.

Il a été étendu en novembre 2022 aux coeurs de ville de Barbentane, Cabannes, Orgon et Rognonas après l'entrée en vigueur du permis de louer sous forme d'autorisation préalable à la mise en location sur le centre ancien de Châteaurenard, en avril 2018

Le permis de louer permet de :

- ⇒ Lutter contre les marchands de sommeil,
- ⇒ Améliorer la qualité globale du parc,
- ⇒ Constituer un label de qualité du logement pour le propriétaire,
- ⇒ Contribuer à l'attractivité du territoire.
- ⇒ Assurer un logement digne aux locataires.

Compte tenu des résultats positifs observés sur Châteaurenard depuis quatre ans, et en collaboration avec les communes, Terre de Provence a fait le choix d'étendre l'application du permis de louer aux coeurs de ville de Barbentane, Cabannes, Orgon et Rognonas le 1er novembre 2022. Plusieurs indicateurs ont permis de sélectionner de ces secteurs : parc bâti identifié comme très dégradé, nombre d'arrêtés de péril ou d'insalubrité pris ces dernières années ou encore nombre de signalements de mal-logement effectués auprès des services de l'Etat.



Cours Carnot - Châteaurenard

[FOCUS]

Une campagne de relance pour les dossiers anciens sur Châteaurenard

En parallèle, la communauté d'agglomération et la mairie de Châteaurenard ont mis en place une campagne de relance pour résorber les anomalies sur des dossiers déposés avant le 31 décembre 2021. En effet, un quart d'entre eux n'avaient pas été clôturés en bonne et due forme (75 sur 287).

41 propriétaires sont revenus vers le service Habitat, dont 34 ont pu clôturer leur dossier. Cette campagne doit se poursuivre en 2023 avec pour objectif le classement de l'intégralité des dossiers.

Grâce à cette expérience des dispositions ont été prises pour clôturer les dossiers avec une visite de contrôle systématique de la bonne exécution des travaux demandés.



Un programme incitatif pour améliorer son logement : « Habiter mieux en Terre de Provence »

La communauté d'agglomération déploie en 2022 un programme d'intérêt général pour soutenir l'amélioration de 400 logements sur trois ans dont les effets bénéfiques sont attendus sur les treize communes : embellissement du cadre de vie, réduction du reste à charge des propriétaires qui envisagent de rénover leur logement, simplification des démarches administratives, favorisation des investissements sur le territoire.

Terre de Provence consacre une enveloppe financière de plus de 600 000 € d'aides aux travaux pour l'amélioration des logements. En y ajoutant les 434 400 € investis par toutes les communes de Terre de Provence et les enveloppes mobilisées par les autres partenaires (Etat au travers de l'ANAH, Conseil Régional, Conseil Départemental), ce sont au total plus de 6 millions d'euros d'aides potentielles propriétaires de Terre de Provence,

Un accompagnement de proximité et de qualité pour soutenir la rénovation

En plus des aides aux travaux, pendant les trois années du dispositif, pour conseiller les propriétaires éligibles de bout en bout de leur projet, Terre de Provence et l'Agence nationale de l'habitat financent un accompagnement technique, administratif et financier par un opérateur spécialisé (Soliha Provence).

Les trois cibles poursuivies sont :

- ⇒ **L'amélioration de la performance énergétique** (isolation, changement du système de chauffage ou de production d'eau chaude...),
- ⇒ **L'adaptation du logement à la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap** : (installation d'un monte-personne, de barres d'appui, protection de murs et de portes...),
- ⇒ **Tous travaux pour l'amélioration d'un logement à louer.**

Les centres anciens des communes de Barbentane, Cabannes, Orgon et Rognonas font l'objet d'une attention particulière pour lutter contre la grande dégradation et l'habitat indigne. Dans ces quartiers, les travaux pourront bénéficier d'aides spécifiques en cas de moyenne et grande dégradation, de situation de péril et/ou d'insalubrité.

Ce dispositif intervient en complémentarité avec le permis de louer, étendu à ces périmètres d'action renforcée en 2022.

Perspectives 2023

Démarrage de l'élaboration du programme local de l'habitat
En juillet 2021, le conseil communautaire a délibéré en faveur de l'engagement de l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat ; suite à la transmission du portefeuille à connaissance de l'Etat, la phase d'élaboration de ce document va être lancée en 2023, avec comme première étape la sélection d'un bureau d'études pour accompagner la communauté.



PROMOTION TOURISME

Une compétence aux multiples facettes



Accueillir et informer les visiteurs et la population au sein des Bureaux d'Informations Touristiques en lien avec le conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal,

Assurer la promotion touristique du territoire en coordination avec les instances départementales et régionales,

Collecter et diffuser les informations suivantes : hébergement, restauration, monuments, sites touristiques et/ou culturels, événements, animations et autres informations pratiques,

Coordonner les divers partenaires du développement touristique local,

Elaborer et mettre en œuvre la politique locale du tourisme et les programmes locaux de développement touristique,

Suivre les hébergements touristiques et collecter la taxe de séjour sur tout le territoire.



Une enquête de fréquentation touristique régionale

Afin de cerner les attentes des visiteurs et mieux les satisfaire, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses départements ont réalisé une enquête afin de recueillir des informations auprès des personnes qui effectuent un séjour d'au moins une nuit dans la région de novembre 2021 à novembre 2022.

L'Office de Tourisme Intercommunal a participé à ce dispositif, via des enquêtes papier et en ligne à l'accueil de l'OTI, essentiellement durant la saison estivale.

En complément, une action de distribution et de remplissage a été réalisée fin juin dans les 5 campings du territoire.

Bienvenue en
Terre de Provence



terre de Provence
AGGLOMERATION
BARBENTANE • CABANNES • CHATEAURENARD
EVRAUGES • GRAVEON • MAILLANE
MOLLEGES • NOVES • ORGON • PLAN D'ORGON
ROGNONAS • SAINT-ANDIOU • VERQUIERES

Carte touristique 15 000 exemplaires

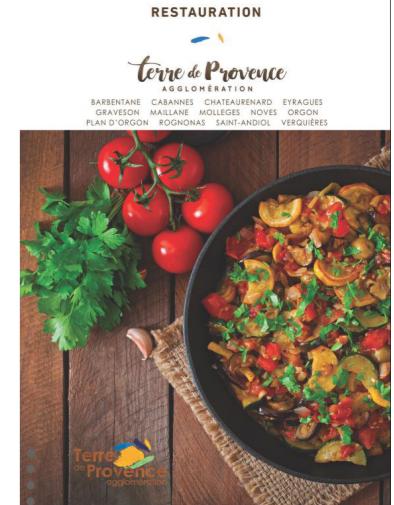
Carte valorisant l'offre touristique du territoire (patrimoine, artisanat d'art, sites à visiter...).

Cette carte comporte des liens QR-Codes qui permettent un accès direct aux vidéos « expériences » sur le site internet de l'OTI.



Guide Cyclo touristique 10 000 exemplaires

Présentation des 7 boucles cyclo-touristiques sur carte



Dépliant restauration 4 000 exemplaires

133 points de restauration sur le territoire dont 85 restaurants et 48 points de restauration à emporter/rapide



De nouvelles éditions touristiques pour 2022

Les éditions ont été distribuées dans les Bureaux d'information touristique, les communes, ainsi que dans les offices du tourisme des départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et du Gard qui en ont fait la demande lors notamment de Bourses aux dépliants.

Une livraison dans les 5 campings et les **14 hôtels** a été réalisée ce qui a permis également de renseigner les vacanciers sur l'offre touristique directement sur place. Cette opération sera reconduite chaque année car les propriétaires des campings la plébiscitent.

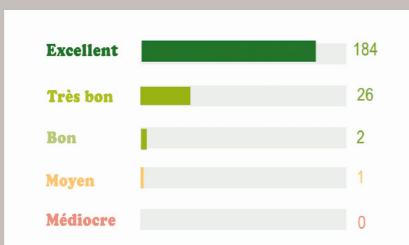
FAIRGUEST : un outil pour analyser la e-réputation



488
licences activées

14 hôtels
5 campings
330 hébergements locatifs
133 restaurants
6 activités

9,4
Excellent
100 % des voyageurs
ont apprécié



Le saviez-vous ?

AIRBNB est l'opérateur numérique qui commercialise le plus sur le territoire (57%), il est suivi par ABRITEL (21%). BOOKING (7%) et GITES DE FRANCE (7%) sont à égalité.

[FOCUS]

Les sets de table

Durant l'été 2022 : 40 restaurants ont participé à l'opération de promotion touristique via des sets de tables. Des QR Codes sur le set ont introduit une dimension numérique avec un accès à des vidéos sur le site web de l'Office de tourisme.

Ce sont 40 000 sets qui ont été distribué dans le cadre de cette nouvelle opération.



La numérisation du circuit « art roman » avec l'application Cirkwi

L'OTI a adhéré en 2022 à l'application Cirkwi afin de numériser le circuit Art Roman.

L'application Cirkwi permet de se géolocaliser sur le circuit et de se laisser guider durant son parcours grâce à une carte interactive à la découverte des 24 monuments Art Roman répartis sur les 13 communes.



L'hébergement touristique et la collecte de la taxe de séjour

Le parc des hébergements touristiques comporte à ce jour 526 structures soit 4 627 lits répartis sur les 13 communes.

La collecte de la taxe de séjour est en augmentation de 7,1 % par rapport à 2021. Il s'agit de la plus importante collecte réalisée depuis 2016.

Les opérateurs numériques conservent une nouvelle fois une nette part de commercialisation sur le territoire. L'année est marquée par leur versement le plus élevé depuis le début de leur obligation de collecte sur les non professionnels : 286 256,88 €. C'est une tendance qui s'accentue véritablement.

411 552,49 €
de taxe de séjour
collectée

318 321
nuitée sur le territoire



de nuitées par rapport à 2021

Perspectives 2023

Un bilan positif des actions 2022 permet de prévoir une reconduite de certaines sur 2023 : sets de tables élargis aux hôtels, restaurants et chambre d'hôtes. Mais aussi Cirkwi pour développer de nouveaux circuits numérisés (randonnée pédestre, et circuit vélo).

Au niveau des éditions :

- Nouvelle carte touristique du territoire traduite en anglais, nouveau guide Patrimoine - Crédit du guide des Expériences Terre de Provence : un support imprimé qui est à la fois un guide innovant et un outil de séduction.



DEVELOPPEMENT DURABLE

La notion de développement durable est au cœur de chacune des compétences de Terre de Provence avec notamment le schéma directeur cyclable, le plan de prévention pour la compétence déchets.

Des actions spécifiques sont menées en matière de rénovation énergétique, de préservation de la qualité de l'air des bâtiments et d'alimentation durable.

LE CONSEIL AUX COMMUNES SUR L'ÉNERGIE

Afin de réduire l'empreinte carbone des collectivités territoriales, Terre de Provence conseille les communes sur l'énergie.

Les communes sont ainsi accompagnées dans la mise en œuvre de leur objectif de réduction de la consommation et des dépenses d'énergie sur leur patrimoine.

Conception des bilans d'énergie des années 2021 et 2022

En 2022, le modèle de gestion de données et les thèmes de présentation des bilans énergétiques qui étaient dépassés ont été modifiés.

Un état des lieux du patrimoine technique des communes a été réalisé afin de mieux comprendre leur consommation d'énergie et de proposer des mesures d'efficacité énergétique adaptées.

Le conseil aux communes étendu à l'alimentation durable

En 2022, un état des lieux du patrimoine technique des communes, avec un modèle de gestion des données réactualisé, a été réalisé afin de mieux comprendre leur consommation d'énergie et de proposer des mesures d'efficacité énergétique adaptées.

Les bilans énergétiques réalisés permettent ainsi de :

- mettre en évidence les bâtiments et éclairages publics les plus consommateurs d'énergie ;
- définir des améliorations ;
- proposer des mesures d'efficacité énergétique adaptées pour réduire la consommation d'énergie ;
- fournir à la commune un état des lieux de son mix énergétique, en indiquant la proportion d'utilisation de chaque source d'énergie ;
- comprendre la consommation d'énergie de la commune afin de proposer des mesures pour optimiser l'utilisation des différentes ressources en énergie, en fonction de leur disponibilité et de leur coût.

PROJET BIO-CLIMAT : ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS EN MATIERE D'ENERGIE

Dans le cadre de l'appel à projets Bio-Climat, Terre de Provence a mené en 2022 deux projets d'accompagnement des agriculteurs en matière de consommation énergétique.

Potentiel photovoltaïque des bâtiments agricoles

En 2022, dans le cadre du projet Bio-Climat, Terre de Provence a souhaité réaliser une étude avec des agriculteurs volontaires sur le potentiel de déploiement du solaire photovoltaïque sur les hangars des exploitations agricoles.

L'objectif de cette initiative est de permettre aux agriculteurs d'anticiper et de compenser la hausse des coûts alloués à l'énergie pour les agriculteurs.

8 agriculteurs ont été sélectionnés pour la réalisation d'une étude qui a permis aux agriculteurs de bénéficier de perspectives sur le potentiel de réduction de leur consommation énergétique et de contribution à la transition énergétique du territoire.

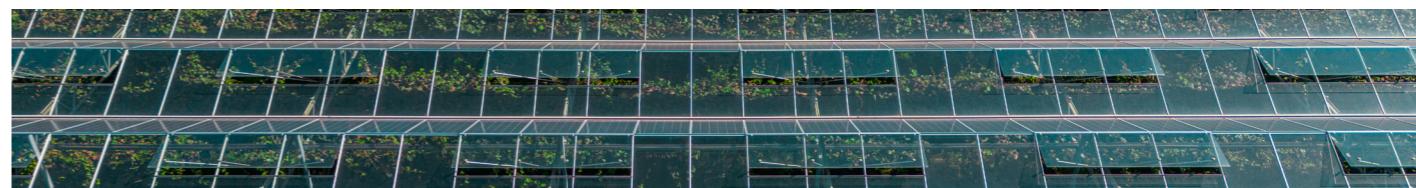
- ➲ 3 agriculteurs ont souhaité se lancer dans le déploiement du solaire photovoltaïque sur leurs



Centrale photovoltaïque

150 à 2400 m²
surfaces installables

32 à 500 KWc
puissance potentielle



Serres chauffées

La deuxième action Bio-Climat entreprise sur 2022 concernait les serres chauffées. Celles-ci ont fait l'objet d'une étude afin de mettre en avant le potentiel d'économie d'énergie sur les cultures sous serres tout en optimisant le rendement et la qualité.

- ➲ 11 agriculteurs ont été sélectionnés pour participer à cette étude.

Plusieurs moyens pour économiser l'énergie dans les serres chauffées ont été identifiés, tels que la « gaine perforée » pour la distribution de la chaleur, le « ballon de stockage (open buffer) ou « ballon de stockage tampon » pour limiter les déperditions thermiques avec le milieu extérieur, l'écran thermique avec un bon potentiel d'économie d'énergie au niveau des déperditions et le calorifugeage des réseaux de chaleurs.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie du territoire (PCAET) permet de définir le projet du territoire en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air.

Terre de Provence travaille avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et les deux autres EPCI du Pays d'Arles (CCVBA et ACCM) pour l'élaboration d'un nouveau PCAET pour la période 2022-2028.

Les objectifs de ce PCAET sont les suivants :

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES),
- Maîtriser l'eau, le foncier, la qualité de l'air, la végétalisation et l'architecture bioclimatique,
- Diviser par deux le rythme de l'artificialisation tous les 10 ans,
- Trier à la source les biodéchets (mesure obligatoire pour tous en 2024), valoriser les déchets de 65% en 2025, diminuer le gaspillage alimentaire de 50% à l'horizon 2030,
- Renforcer la sobriété énergétique avec un objectif de - 27% des consommations énergétiques d'ici 2030 par rapport à 2016.

Dans le cadre de la concertation, plusieurs actions ont été menées en 2022 dont la formation des élus et techniciens de Terre de Provence aux enjeux climat, grâce à un atelier fresque du climat et un travail collectif sur les solutions à mettre en place.

Alimentation durable

Terre de Provence accompagne également les communes dans leur transition vers une restauration collective durable, et notamment dans l'atteinte des objectifs de la loi EGALIM. Celle-ci prévoit 5 objectifs pour la restauration scolaire :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Diversifier les protéines en incluant les protéines végétales
- Proposer une part au moins égale à 50 % de produits de qualité*

(*Produits bénéficiant de labels certifiés : AB, AOP, AOC, Label rouge, Pêche durable...)

- Informer les usagers de la part de qualité qui est proposée
- Interdire l'utilisation des contenants en plastique

En 2022, le bilan de l'audit alimentation durable entamé l'année précédente a été finalisé et transmis aux 10 communes participantes (Barbentane, Cabannes, Eyragues, Graveson, Maillane, Mollèges, Noves, Orgon, Rognonas, Verquières).

Un accompagnement pour la rédaction du plan de diversification des protéines a également été proposé et réalisé sur 3 communes (Barbentane, Cabannes, Mollèges).

Grâce à l'accompagnement de Terre de Provence et du PETR, à ce jour, les 13 communes de Terre de Provence ont réussi à atteindre les objectifs à 78% au minimum.

Alternative au plastique dans les communes

A l'horizon 2025, la loi Egalim imposera notamment aux cantines scolaires et à tout service de restauration collective l'arrêt de l'usage des contenants en plastique pour la cuisson, la réchauffe et le service.

C'est pourquoi Terre de Provence soutenue et accompagnée par le PETR a souhaité proposer la constitution d'un groupement de commandes de matériel de substitution au plastique et de porter parallèlement une demande de subvention auprès de l'ADEME, celle-ci pouvant atteindre un montant de 55% du matériel subventionné (hors couverts).

Durant l'année 2022, Terre de Provence en partenariat avec le P.E.T.R. (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ont rencontré les communes afin de faire l'inventaire de leur besoin et un sourcing auprès de fournisseurs.

Au-delà de ces actions, un travail d'animation auprès des jeunes générations a également été mené sur 2022 avec une formation sur le changement climatique durant 5 mois pour 4 communes (Mollèges, Châteaurenard, Orgon, Graveson), avec des ateliers pratiques : **426 enfants de 3 à 11 ans y ont participé.**



Perspectives 2023

Finalisation des bilans énergétiques

00 Lancement du marché groupé pour le matériel de cantine

Travail sur le décret tertiaire avec les communes

Mise à disposition de bacs compost pour les cantines

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Depuis 2010, la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » relève de la communauté d'agglomération.

Cette compétence fait l'objet d'un rapport détaillé spécifique joint en annexe du présent rapport.

Les principaux résultats et projets de 2022 sont résumés ci-après.

Deux modes de collecte coexistent sur le territoire de Terre de Provence

- ➲ la collecte traditionnelle en bacs individuels ou collectifs
- ➲ la collecte de proximité en points d'apports volontaire regroupant les quatre flux de déchets : ordures ménagères, fibreux, non fibreux et verre.

Après plusieurs années d'augmentations, les ordures ménagères ont connu une légère baisse en 2022 et ceux du tri sélectif ont connu une légère augmentation.

💡 **A noter** une belle progression au niveau des tonnages de verre avec près de 3,5 % d'augmentation des tonnages collectés, les performances des communes de Mollégès, Châteaurenard et Orgon sont à souligner avec respectivement 12%, 10 % et 7% de tonnages supplémentaires.

Concernant la collecte, Terre de Provence a récupéré en régie la collecte de proximité des communes d'Orgon et Châteaurenard en septembre 2022. Cela s'est traduit par une nette amélioration des collectes, moins de débordements et plus de réactivité des équipes.

Les tonnages d'ordures ménagères ont connu une augmentation par rapport à l'année passée mais essentiellement liée au fait que moins de sacs ont été ramassés au sol par les équipes en charge de la repasse (tonnages qui n'étaient pas comptabilisés dans les tonnages collecte de proximité).

Les tonnages de tri sélectif ont légèrement diminué en collecte de proximité mais restent très nettement supérieurs aux tonnages en collecte traditionnelle avec près de 30 kg de plus par habitant et par an pour un administré en collecte de proximité. Les résultats au niveau du verre sont eux aussi significatifs avec près de 13 kg de verre en plus par habitant et par an pour un habitant en collecte de proximité.

Une ombre au tableau persiste la qualité du tri avec près de 42 % de refus. La mise en place des extensions de consignes de tri depuis décembre 2022 permettra de diminuer ces taux de refus grâce à la simplification des gestes de tri.



Collecte traditionnelle en porte à porte

45 055
habitants desservies

30 agents
affectés à la collecte
10 tournées

12 bennes
à ordures ménagères
2
mini-bennes



Collecte de proximité

14 571
habitants desservies

2 agents
affectés à la collecte
2 tournées

3 agents
affectés à la repasse de propreté

2 tournées

525
colonnes implantées
pour
126
points de collecte

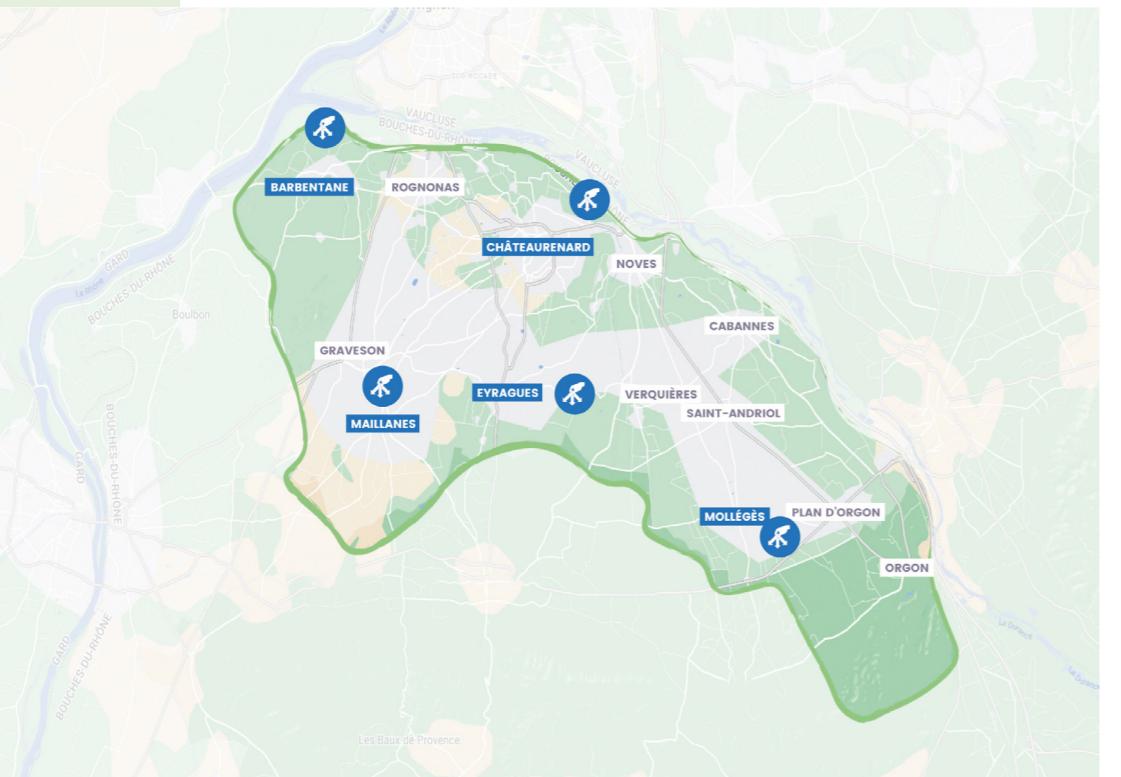


182
composteurs
distribués

97
bioseaux
distribués

1
lombricomposteur
distribué

permettant ainsi de valoriser
les déchets organiques et de
réduire les ordures ménagères
résiduelles.



00 Création d'un nouveau pôle principal déchetterie
Travail sur la mise en place obligatoire au 1er janvier 2024 de la collecte séparative des
biodéchets pour assurer le tri à la source des déchets organiques

La Communauté d'Agglomération dispose d'un réseau de 5 déchetteries. Les déchetteries sont toutes gérées en régie depuis le 1er mars 2021.

Il est noté une baisse globale des tonnages mais les révisions de prix notamment au niveau du transport des déchets ne permettent de constater cette même diminution au niveau des coûts.

Au niveau de la collecte de proximité, tributaire des nombreux retards de livraisons, les colonnes des prochaines communes où la collecte va être déployée sont en cours de livraison, les collectes pourront être opérationnelles dès la livraison du camion prévue d'ici la fin de l'année.



**Restons
CONNECTÉS
et INFORMÉS**

**Abonnez-vous
aux infolettres de Terre de
Provence**

inscrivez votre adresse mail
directement en bas de page des
sites :

<https://myterredeprovence.fr/>

<https://terredeprovence-agglo.com/>

<https://eaux-terredeprovence.fr/>



Suivez-nous

terredeprovenceagglomeration

terredeprovencetourisme

regiedeseauxterredeprovence

Communauté d'Agglomération Terre de Provence

Siège social
Chemin Notre Dame
13 630 EYRAGUES

04 32 61 96 30

Maison de l'Entrepreneur

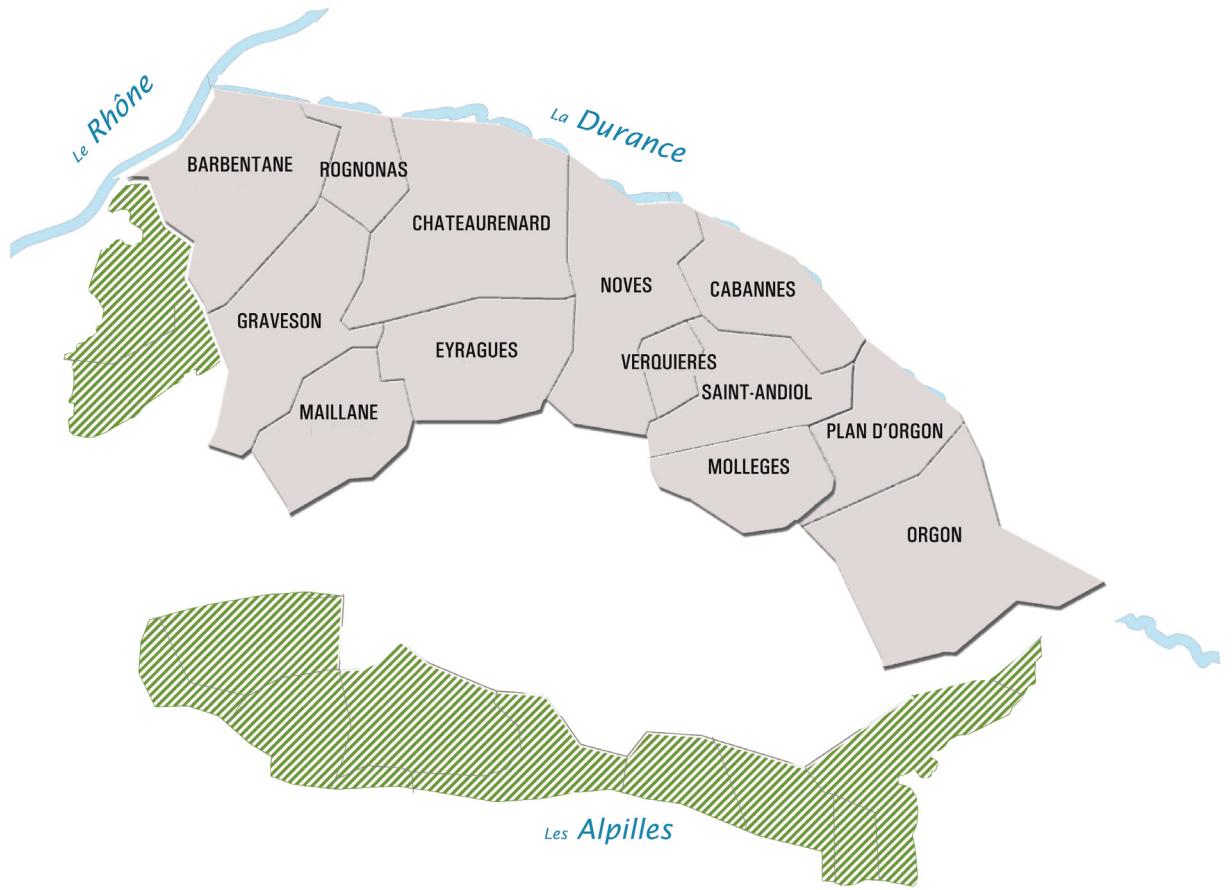
Parking de la Halte Routière
13 160 CHATEAURENARD

service développement économique 04.90.20.59.00
service Accompagnement agricole 04.90.20.59.02

Service Tourisme

Chemin Notre Dame
13 630 EYRAGUES

04 90 24 25 50



Rejoignez nous sur FACEBOOK !

www.terredprovence-agglo.com

